



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Région
PAYS DE LA LOIRE

Contrat de plan État-Région 2015-2020 des Pays de la Loire

Bilan 2019



SOMMAIRE

Vie du contrat	5
1 – Mobilité multimodale.....	9
2– Enseignement supérieur, recherche et innovation.....	16
3– Transition écologique et énergétique.....	24
4– Numérique.....	31
5 – Innovation, filières d’avenir et usine du futur.....	34
6 – Emploi, orientation et formation professionnelle	38
7 – Volet territorial.....	41
Annexes.....	47

VIE DU CONTRAT

226 M€ engagés en 2019 par l'Etat et la Région pour le territoire des Pays de la Loire

Le contrat de plan État-Région des Pays de la Loire a été signé le 23 février 2015 par le préfet de Région et le président du Conseil régional.

Un premier avenant a été signé le 23 janvier 2017 portant à 907,2 M€ le total du CPER contractualisé entre l'État et la Région, dont 474,6 M€ pour l'État et 432,6 M€ pour la Région. L'engagement renforcé d'autres partenaires (collectivités, SNCF notamment) permet au CPER révisé de générer 1,33 Md€ d'investissements. Ce sont plus de 3 Md€ mobilisés pour le développement régional. À cela s'ajoutent 50 M€ contractualisés hors CPER pour les projets d'intérêt régional du nouveau programme de renouvellement urbain (30 M€) et l'appel à projets régionalisé du programme d'investissement d'avenir (20 M€ à parité État/Région).

La déclinaison opérationnelle du Contrat d'avenir, signé le 8 février 2019 par le préfet de région et la présidente du conseil régional sous l'égide du Premier Ministre, a conduit à un avenant technique au CPER. Cet avenant s'est traduit par un redéploiement sur le volet mobilité des crédits affectés initialement au projet d'aéroport du Grand Ouest sur le site de Notre Dame des Landes ainsi qu'une partie de ceux dédiés aux Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL) au titre du CPER, soit 42,1 M€ pour l'État et 16,7 M€ pour la Région. Le second avenant au contrat de plan a été signé le 18 février 2020.

La nouvelle maquette financière issue de l'avenant n°2 sera prise en compte dans le bilan 2020 du CPER.

Gouvernance

Conformément au dispositif prévu par la convention générale de mise en œuvre du 28 avril 2015, les comités techniques de suivi par volet du CPER, qui réunissent les chefs de file État et Région ainsi que les représentants des maîtres d'ouvrage et des collectivités co-financeurs, se sont tenus en 2019 pour assurer le suivi opérationnel de l'exécution des opérations. La tenue régulière de ces comités concrétise la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région.

Conventions complémentaires

Trois conventions complémentaires sont actuellement en vigueur concernant le logement et la vie étudiante, signée par le président du conseil régional, le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et le centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) ; la santé, signée par le président du conseil régional et l'agence régionale de santé et la restauration du patrimoine régional, conclue entre le préfet de région et le président du conseil régional.

La convention relative à la restauration du patrimoine régional a fait l'objet d'un avenant n°2 signé le 9 mai 2017.

Conventions d'application

Afin d'assurer la mise en œuvre optimale des conventions cadre du volet territorial, les partenaires ont la possibilité de demander des ajustements sur le programme initial si l'avancement des opérations, leur degré de priorité ou l'évolution du contexte de mise en œuvre le justifient.

C'est ainsi que des avenants aux conventions territoriales de l'Île d'Yeu et du Sud Vendée ont été respectivement signés le 8 janvier et le 5 août 2019. Un avenant à la convention cadre du territoire du Grand Saumurois a été également approuvé en commission permanente du 6 juin 2019. D'autres avenants sont en cours de préparation sur le volet territorial du CPER (Vallée d'Anjou, Segréen...) et devraient être signés en 2020.

Mémento éco-conditionnalité

En application de la circulaire du premier ministre du 31 juillet 2014, le principe d'éco-conditionnalité doit être appliqué comme élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets du contrat de plan 2015-2020. Ce principe exclut d'un financement CPER les projets qui auraient des incidences néfastes pour le développement durable.

Un dispositif de suivi environnemental du CPER est mis notamment en œuvre sur le volet mobilité. A l'occasion du comité technique de suivi du 27 novembre 2019, les maîtres d'ouvrage ont ainsi présenté les critères d'éco-conditionnalité ainsi qu'une synthèse des actions mises en place pour gérer les « risques » environnementaux identifiés par l'évaluation environnementale (par exemple le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges).

VIE DU CONTRAT

Par ailleurs, sur le volet territorial, les maîtres d'ouvrage doivent préciser dans les dossiers de demande de subvention de l'État comment est pris en compte le principe d'éco-conditionnalité. Le détail par opération du respect des critères d'éco-conditionnalité est ensuite renseigné dans les annexes financières des conventions d'attribution.

Enfin, en 2019, sur le volet enseignement supérieur, le travail s'est poursuivi pour rendre compte de l'application de ces critères à l'occasion des comités techniques. Les niveaux atteints en matière de qualité environnementale (« base », « performant », « très performant ») ont ainsi été présentés aux partenaires co-financeurs sur 15 opérations immobilières déjà expertisées.

Au-delà de ce qui est demandé par les textes, l'opportunité est également offerte aux maîtres d'ouvrage et partenaires du CPER de pouvoir rendre compte et de communiquer positivement (mesures phares, chiffres clés agrégés...) autour des projets en mettant en avant l'intégration des enjeux du développement durable et, plus particulièrement, la manière dont les enjeux environnementaux sont gérés.

ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET

705 M€ engagés au 31 décembre 2019 (dont 226 M€ en 2019) par l'État et la Région sur le territoire des Pays de la Loire

Les tableaux financiers détaillés sont présentés en annexe de ce document.

Au 31 décembre 2016, la programmation s'élève pour l'État à 109,2 M€ (26,5% des crédits inscrits) et pour la Région à 165,6 M€ (41,9% des crédits inscrits).

VOLET	Montant total 2015-2020 V avenant n°1	État V avenant n°1	Région V avenant n°1	Au 31/12/2019			
				État		Région	
				Programmé cumulé	%	Programmé cumulé	%
Mobilité	722 897 934	275 689 950	191 985 182	195 319 437	70,8%	178 815 341	93,1%
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	78 543 000	63 762 000	58 349 835	74,3%	55 360 075	86,8%
Transition écologique et énergétique	149 710 000	72 810 000	76 900 000	61 989 640	85,1%	70 472 535	91,6%
Numérique	1 426 000	713 000	713 000	319 713	44,8%	463 000	64,9%
Emploi	21 160 000	9 800 000	11 360 000	7 250 309	74,0%	9 628 506	84,8%
Territorial	185 100 000	37 060 000	87 880 000	31 866 889	86,0%	64 078 236	72,9%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1 326 254 934	474 615 950	432 600 182	355 095 823	74,8%	378 817 693	87,6%

Au 31 décembre 2019, les engagements s'élèvent pour l'État à 344,6 M€ (72,6 % des crédits inscrits) et pour la Région à 360 M€ (83,2 % des crédits inscrits).

VOLET	Montant total 2015-2020 V avenant n°1	État V avenant n°1	Région V avenant n°1	Au 31/12/2019			
				État		Région	
				Engagé cumulé	%	Engagé cumulé	%
Mobilité	722 897 934	275 689 950	191 985 182	191 170 027	69,3%	176 062 110	91,7%
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	78 543 000	63 762 000	56 107 042	71,4%	51 078 361	80,1%
Transition écologique et énergétique	149 710 000	72 810 000	76 900 000	59 329 867	81,5%	59 505 556	77,4%
Numérique	1 426 000	713 000	713 000	319 713	44,8%	463 000	64,9%
Emploi	21 160 000	9 800 000	11 360 000	7 250 309	74,0%	9 619 787	84,7%
Territorial	185 100 000	37 060 000	87 880 000	30 451 945	82,2%	63 269 685	72,0%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1 326 254 934	474 615 950	432 600 182	344 628 902	72,6%	359 998 499	83,2%

ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET

Au 31 décembre 2019, les mandatements s'élèvent pour l'État à 199,2 M€ (57,8 % des crédits engagés, 42 % des crédits inscrits) et pour la Région à 227,6 M€ (63,2 % des crédits engagés, 52,6 % des crédits inscrits).

VOLET	Montant total 2015-2020 V avenant n°1	État V avenant n°1	Région V avenant n°1	Au 31/12/2019					
				État			Région		
				Mandaté cumulé	%/eng	%/inscrits	Mandaté cumulé	%/eng	%/inscrits
Mobilité	722 897 934	275 689 950	191 985 182	94 027 647	49,2%	34,1%	122 463 561	69,6%	63,8%
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	78 543 000	63 762 000	43 203 177	77,0%	55,0%	24 417 811	47,8%	38,3%
Transition écologique et énergétique	149 710 000	72 810 000	76 900 000	38 299 537	64,6%	52,6%	38 865 099	65,3%	50,5%
Numérique	1 426 000	713 000	713 000	298 713	93,4%	41,9%	463 000	100,0%	64,9%
Emploi	21 160 000	9 800 000	11 360 000	7 078 359	97,6%	72,2%	8 053 568	83,7%	70,9%
Territorial	185 100 000	37 060 000	87 880 000	16 332 667	53,6%	44,1%	33 289 645	52,6%	37,9%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1 326 254 934	474 615 950	432 600 182	199 240 100	57,8%	42,0%	227 552 683	63,2%	52,6%

Fin 2019, 80,9 % des crédits État et Région inscrits au CPER ont été programmés, soit 2,4 points de pourcentage en dessous de l'objectif d'avancement théorique de 83,3 %. Cette situation s'explique en partie par la non affectation des crédits État initialement prévus pour le projet d'aéroport du Grand Ouest. Les crédits non utilisés ont fait l'objet d'un redéploiement dans le cadre de l'avenant n°2 au CPER dont il sera tenu compte dans le prochain bilan d'exécution.

VOLET	Montant total 2015-2020 V avenant n°1	Part contractualisée État et Région V avenant n°1	CUMUL ETAT REGION au 31/12/2019						
			Programmé		Engagé		Mandaté		
			En €	%	En €	%	En €	%/eng	%/inscrits
Mobilité	722 897 934	467 675 132	374 134 778	80,0%	367 232 137	78,5%	216 491 208	59,0%	46,3%
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	142 305 000	113 709 910	79,9%	107 185 403	75,3%	67 620 988	63,1%	47,5%
Transition écologique et énergétique	149 710 000	149 710 000	132 462 175	88,5%	118 835 423	79,4%	77 164 636	64,9%	51,5%
Numérique	1 426 000	1 426 000	782 713	54,9%	782 713	54,9%	761 713	97,3%	53,4%
Emploi	21 160 000	21 160 000	16 878 815	79,8%	16 870 096	79,7%	15 131 927	89,7%	71,5%
Territorial	185 100 000	124 940 000	95 945 125	76,8%	93 721 630	75,0%	49 622 311	52,9%	39,7%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1 326 254 934	907 216 132	733 913 516	80,9%	704 627 402	77,7%	426 792 783	60,6%	47,0%

Pour l'État :

- Le terme « programmé » correspond aux autorisations d'engagement (AE) reçues et affectées
- Le terme « engagé » correspond aux montants de crédits reçus en autorisation d'engagement (AE) et comptablement engagées.

Pour la Région :

- Le terme « programmé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement votées et affectées.
- Le terme « engagé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement comptablement engagées.

Les opérations ont vocation à répondre aux besoins d'accessibilité de la région aux échelles nationale et européenne, à la demande croissante de déplacements qui résulte du dynamisme démographique de la Région et à l'accompagnement de son développement économique, dans une logique de transition écologique.

Infrastructures ferroviaires

503,4 M€ sont inscrits au CPER, dont 325,5 M€ contractualisés par l'État et la Région.

Sur la section entre Nantes-Angers-Sablé de l'axe magistral vers Paris, deux études concomitantes se poursuivent, incluant les nœuds ferroviaires de Nantes et Angers :

- la première identifiera les solutions pour améliorer les performances (régularité, temps de parcours et capacité de l'infrastructure existante) ;
- la deuxième explore d'autres solutions permettant des gains plus significatifs sur l'axe en envisageant la création de voies supplémentaires.

Le projet de mise en œuvre de la télésurveillance du réseau sur cet axe, de plus court terme, est en cours d'étude pour fiabiliser les circulations existantes. La restitution des études projet et d'avant-projet est prévue en 2020.

Enfin, à Ancenis, le terminus technique, qui permettra un gain de capacité en heure de pointe, et le pôle d'échange multimodal sont en cours de réalisation. Les travaux d'aménagement permettront d'accueillir les dessertes péri-urbaines cadencées que souhaite mettre en place la Région entre Nantes et Ancenis. Les premiers travaux liés au terminus, à savoir les aménagements d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) au niveau des quais, du souterrain et des ascenseurs, sont terminés et opérationnels. Les travaux ferroviaires proprement dits se poursuivent jusqu'en 2021.

Sur l'axe Nantes-Bordeaux (section La Roche-sur-Yon – La Rochelle), l'achèvement des études détaillées pour une première phase d'aménagement a permis d'amorcer les travaux mi-2019. Le montant de cette opération, réparti entre les CPER Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire, sera porté de 138 M€ à 152 M€ par avenant n°2 au CPER dont 101,3 M€ pour les Pays de la Loire. Le programme de cette première phase de travaux comprend la rénovation com-

VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE

plète d'une des deux voies (voie 2), le croisement des trains au niveau de Luçon et de Marans et la mise en place d'un système de signalisation innovant, dit Next Régio Préliminaire, compatible avec une signalisation ERTMS (système européen de gestion du trafic ferroviaire). Après une période de fermeture de la ligne de janvier 2020 à mai 2021 pour travaux, la circulation des trains pourra reprendre à 120 km/h afin de rétablir un temps de parcours satisfaisant entre les deux capitales régionales, tout en offrant une réserve de capacité significative pour le développement de la desserte. La convention de réalisation des travaux de la voie 2, signée en juillet 2019, a permis le lancement des études d'exécution et le démarrage du bâtiment du poste de Luçon.

Suite au débat public sur les liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOPBL) et à la concertation complémentaire qui a suivi, le maître d'ouvrage SNCF Réseau a suspendu en 2017 le choix d'un scénario technique alors en lien avec le projet d'aéroport du Grand Ouest. La décision de privilégier le développement de Nantes Atlantique et le volet programmation de loi d'orientation des mobilités réorientent la poursuite du projet. Son adaptation aux attentes exprimées dans le Contrat d'avenir des Pays de la Loire signé le 8 février 2019 est amorcée et se poursuivra en 2020 par le lancement d'études en lien avec un barreau de ligne nouvelle entre Rennes et Redon et l'amélioration de la ligne entre Nantes et Redon via Savenay.

S'agissant de l'aménagement de la gare de Nantes, les travaux de construction d'une gare-mezzanine se poursuivent, pour une ouverture au public initialement prévue en juin 2020. Au terme de ces travaux, la mezzanine reliera les deux bâtiments voyageurs et complètera ainsi le souterrain existant pour le franchissement des voies ferroviaires.

Les travaux sur le parvis nord ont été inaugurés en octobre 2019 avec une refonte complète des interfaces piétonnes

station de tram/bâtiment voyageurs et devraient s'achever au 1^{er} semestre 2020. Les études d'avant-projet sur les espaces publics au sud du pôle d'échange multimodal ont été achevées en 2019 et les études projet ont démarré mi 2019. Le planning du projet Gare de Nantes est respecté, et la continuité des circulations ferroviaires est assurée grâce à la mobilisation en priorité sur ce chantier de grande ampleur des ressources de la SNCF. La construction du bâtiment qui accueillera le nouveau Centre Télécom de la gare a débuté, pour un transfert des installations prévu début 2021.

A Saint-Nazaire, les travaux d'aménagement de la gare et de ses accès, ont été inaugurés en septembre 2019 avec :

- une passerelle reliant le bâtiment voyageurs au parking situé au nord de la gare et permettant un accès aux quais aux personnes à mobilité réduite et aux passagers en deux - roues ;
- le réaménagement du hall ;
- la création d'un parking au nord de la gare ;
- le réaménagement des voiries et dépose - minute au sud du bâtiment voyageurs.

La convention de financement des travaux, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, a fait l'objet d'un avenant, en raison de surcoûts.

Après une période de fermeture pour travaux, la ligne Clisson-Cholet rénovée a été rouverte à la circulation en avril

2019, avec le déplacement de la halte de Torfou sur le site originel de La Colonne et la réalisation d'une voie pour le croisement des trains. La Région a décidé de faire l'avance de la part État afin que les travaux puissent se réaliser au plus vite et éviter la mise en place de nouveaux ralentissements. Les travaux se poursuivent sous circulation jusqu'à fin 2020, notamment pour moderniser la signalisation et ainsi permettre à terme l'augmentation des dessertes.

Les études opérationnelles lancées en 2019 pour la halte ferroviaire « Le Mans Hôpital » devraient s'achever au printemps 2020.

Après une déclaration d'utilité publique, les études opérationnelles et les opérations de maîtrise foncière, le projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges a fait l'objet d'une convention de financement signée en mai 2019 de 108,7 M€ pour la réalisation des travaux. Les fouilles archéologiques et les travaux préparatoires ont ainsi débuté en vue d'une mise en exploitation commerciale en octobre 2022.

La crise COVID-19 bousculera sans doute ces calendriers.

Au 31 décembre 2019, 91 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (296,3 M€ dont 129,6 M€ en 2019).

Travaux de modernisation ferroviaire de la section « Clisson-Cholet »

L'axe ferroviaire Nantes – Clisson – Cholet relie les deux premiers bassins d'emplois des Pays de la Loire. Les 38 kilomètres de voies de la section Clisson - Cholet ont été modernisés afin de répondre au mieux au besoin des usagers.

Cette modernisation permet :

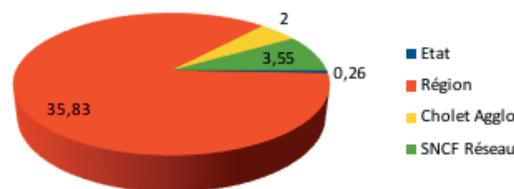
- d'augmenter la capacité de la ligne : la Région s'est engagée à passer progressivement de 4 à 10 allers/retours quotidiens de TER sur cette ligne, dès décembre 2020 ;
- de pérenniser l'infrastructure et de relever la vitesse jusqu'à 130 km/h sur certaines zones alors que sans ces travaux, la vitesse des trains aurait été ralentie à 60 km/h et le niveau de service aux voyageurs aurait été dégradé ;
- de rendre accessibles pour les personnes à mobilité réduite les haltes ferroviaires de Cugand, Boussay et Torfou ;
- de renforcer la sécurité ferroviaire : 4 passages à niveau ont été automatisés, 4 autres supprimés.

Les travaux principaux ont été menés, avec une fermeture complète de la ligne du 11 juillet 2018 au 12 avril 2019. Depuis avril 2019, les travaux de signalisation se poursuivent de nuit, et jusqu'en décembre 2020, la ligne étant de nouveau ouverte.

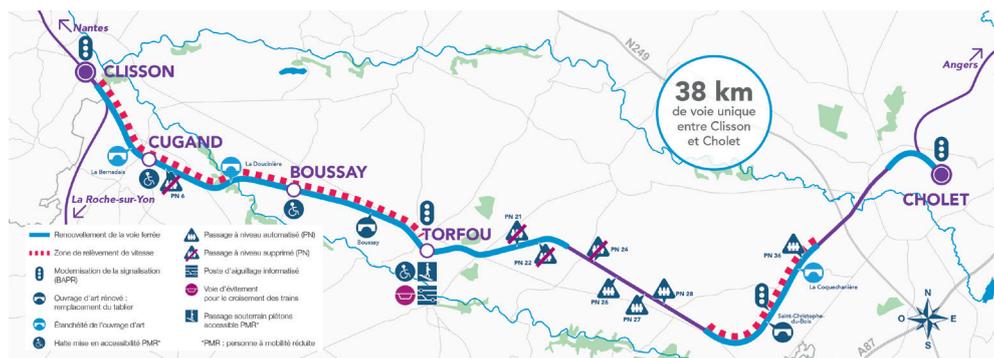
Cette opération est financée par le CPER à hauteur de 50 M€ dont 35,8 M€ de la Région, 7,2 M€ de l'État, 2 M€ de l'agglomération du Choletais et 5 M€ de SNCF Réseau en contrepartie de l'engagement de la Région sur le niveau de desserte. La Région a décidé, malgré un budget contraint, de faire l'avance de la part de l'État afin de permettre au plus tôt la rénovation de la ligne.

Au 31 décembre 2019, 83,3% des crédits inscrits ont été engagés (41,6 M€ dont 1,9 M€ en 2019).

Modernisation de la ligne ferroviaire Clisson-Cholet
Montant des engagements au 31/12/19 (M€)



Carte des travaux de modernisation Clisson-Cholet
Source DREAL PDL



Infrastructures routières

163,2 M€ sont inscrits au CPER, dont 106,3 M€ contractualisés par l'État et la Région.

Après une période d'interruption des travaux de l'aménagement du périphérique Nord entre les portes d'Orvault et de Rennes faisant suite aux difficultés rencontrées avec l'entreprise titulaire, le marché a été résilié et une nouvelle consultation a été lancée. Les travaux ont pu reprendre selon le planning prévu à la fin du mois d'août 2019 avec un délai de réalisation resserré.

Le marché pour la réalisation de la bifurcation entre la RN444 et la RN165 a été notifié en fin d'année 2019. Les travaux devaient démarrer en mars 2020 dans l'objectif d'une mise en service avant la fin de l'année.

Les travaux de protection acoustique sur les communes de Trignac et Montoir de Bretagne sont achevés. Des mesures acoustiques ont permis de vérifier la bonne atteinte des objectifs de traitement des points noirs du bruit. Les travaux de finition (aménagement paysagers et désenclavement) devraient être réalisés en 2020.

La déviation de Bouvron sur la RN171 a été mise en service le 6 novembre 2019, en avance sur le calendrier initialement prévu. L'État a financé intégralement cette opération de 15 M€. Les travaux se poursuivent en 2020 avec la réa-

lisation des travaux de finition, des travaux de réfection de l'ancienne route nationale déviée (avant déclassement dans le réseau communal) et des travaux d'aménagements paysagers.

Les travaux de la troisième tranche de la déviation de Moulay – Mayenne ont démarré début 2019 avec la réalisation des dégagements des emprises et des fouilles archéologiques, puis le démarrage des travaux d'ouvrages d'art courants à partir du mois d'août.

Enfin, une convention entre le CEREMA et la Région a été signée début 2017 dans le cadre de l'étude exploratoire pour un nouveau franchissement de la Loire portée par la Région, au titre de sa compétence en aménagement du territoire. L'étude s'est poursuivie en 2019 sur la base d'un nombre de scénarios resserré de deux fuseaux de franchissement à proximité immédiate de Chevirey et en intra-périphérique. Ces fuseaux sont ceux qui captent le plus de trafic et qui tiennent le mieux compte des enjeux environnementaux et urbains. La fin de l'année 2019 a été consacrée à l'étude de ces 2 fuseaux, et notamment à leur raccordement sur les voiries existantes.

Au 31 décembre 2019, 44,6 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (47,4 M€ dont 10,8 M€ en 2019)

Déviations de Moulay – Mayenne Section nord

La section nord constitue la dernière phase de l'opération. Longue de 3,6 kilomètres, elle permettra de relier la déviation à la RN 162 au nord de Mayenne. Les travaux ont débuté en janvier 2019 par le dégagement des emprises, suivis au printemps par les fouilles archéologiques. Les travaux d'ouvrages d'art courants ont débuté en août 2019. Les crédits affectés en 2019 ont permis d'engager le marché pour la réalisation du viaduc de franchissement de la Villette (190 m de longueur) pour lequel les travaux commenceront en 2020.

L'application de la démarche « Eviter, Réduire, Compenser » a permis d'éviter les principaux impacts du projet sur la biodiversité. Des ouvrages d'art, tel le viaduc de la Villette, permettront ainsi de préserver les zones humides des vallées et de maintenir la continuité écologique. La période de réalisation des travaux est par ailleurs définie afin de réduire au maximum les impacts sur la faune, les continuités écologiques sont rétablies. De nombreuses mesures de compensation environnementales sont réalisées : création de haies, de mares et de boisement alluvial, restauration de zones humides et de cours d'eau.

L'État prévoit dans le cadre des marchés de travaux des heures d'insertion sociale pour les personnes éloignées du marché de l'emploi : 441 heures d'insertion ont été réalisées en 2019. Cette mesure va s'amplifier en 2020 avec 2500 heures d'insertion supplémentaires.

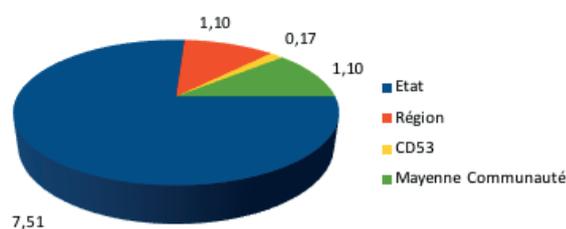
Les travaux de la section Nord de la déviation de Moulay-Mayenne sont financés par le CPER à hauteur de 22 M€ dont 17,6 M€ de l'État, 1,1 M€ de la Région, 2,2 M€ du conseil départemental de la Mayenne et 1,1 M€ de Mayenne Communauté.

Au 31 décembre 2019, 45,2 M€ des crédits inscrits ont été engagés (9,9 M€ dont 7,4 M€ en 2019) permettant un avancement des travaux conforme au calendrier initialement prévu.

Section Nord de la déviation de Moulay Mayenne
Source DREAL PDL



RN 162 - Déviation Moulay-Mayenne - Section Nord
Montant des engagements au 31/12/19 (M€)



Développement du Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire

56,3 M€ sont inscrits au CPER, dont 35,9 M€ contractualisés par l'État et la Région.

Hub logistique de Saint-Nazaire

L'aménagement du hub logistique, réalisé en lien avec la requalification de la zone industrialo-portuaire de Saint-Nazaire, est achevé à hauteur de 70 %. Il vient compléter l'offre logistique, foncière et industrielle de Nantes Saint-Nazaire Port, notamment dédiée aux énergies marines renouvelables et aux colis industriels dits « XXL ».

Le quai de la prise d'eau, outil complémentaire du futur hub logistique destiné au stockage et au pré-assemblage de composants d'éoliennes offshore, déjà renforcé pour une première tranche de 40 mètres en 2017, a fait l'objet d'une seconde phase de travaux de 30 mètres supplémentaires en 2019. La forme-écluse Joubert verra ensuite une partie de son bord à quai renforcée pour réceptionner les éoliennes préassemblées. Ces travaux sont programmés pour 2020.

Suite à la décision du Conseil d'État du 7 juin 2019 de rejeter le dernier recours formé contre l'autorisation d'exploiter du projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire, la construction du parc éolien en mer a officiellement été lancée le 19 septembre 2019.

Restructuration du site industriel de Saint-Nazaire

La zone industrialo-portuaire de Saint-Nazaire poursuit sa métamorphose. D'un montant global de près de 30 M€, le programme de restructuration comprend la requalification des espaces autour de liaisons adaptées à la logistique des grands ensembles (appelés XXL).

Les travaux de rénovation du tablier de la porte amont de la forme-écluse ont été achevés en 2019. Les vantaux amont de l'écluse Sud ont été remplacés au second semestre 2019. Les travaux relatifs à la rénovation du Pont levant de l'écluse Sud sont programmés en 2021.

Valorisation du site du Carnet

L'arrêté préfectoral du 5 juillet 2017 autorise, pour une durée de 12 ans, la viabilisation de 110 ha et la construction d'infrastructures portuaires (quai, pontons et appontements), avec mesures compensatoires et de gestion environnementales sur 285 ha.

En 2019, le Port a lancé une publicité à l'échelle nationale et internationale dans l'objectif d'identifier des projets industrialo-portuaires et éco-technologiques qui pourraient être accueillis au Carnet.

La zone industrialo-portuaire du Carnet fait partie des 12 « sites industriels clés en main » retenus, en janvier 2020, dans le cadre du programme « Territoires d'industries » lancé par l'État.

Augmentation des capacités d'accueil du poste à liquide de Montoir

Afin de sécuriser l'infrastructure et d'améliorer les capacités d'accueil, deux nouveaux appontements de chargement / déchargement seront créés.

La consultation des entreprises est en cours pour une notification en juillet 2020 et un démarrage prévisionnel des travaux en octobre 2020. La mise en service est prévue fin 2021.

Études du chantier de transport combiné de Montoir

Les études de marché et d'exploitation ont été présentées aux partenaires fin 2018.

Le comité de pilotage du projet du 30 avril 2019 a décidé le gel du projet en l'état actuel des études de marché. Il est proposé de redéployer le reliquat de cette opération (reliquat de 0,850 M€).

Guichet unique

Le projet d'un guichet unique vise à maintenir et développer les flux de marchandises nécessitant des contrôles réglementaires en regroupant dans un seul bâtiment le Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire aux frontières (SIVEP) et les Douanes. Ce nouveau bâtiment permet de favoriser et améliorer le passage portuaire des marchandises concernées. Les travaux, achevés en juillet 2019, ont consisté en la construction d'un bâtiment de 825 m². L'inauguration officielle a eu lieu le 3 octobre 2019.

Au 31 décembre 2019, 84,8 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (30,4 M€).

Aménagement de l'avant-port de Saint-Nazaire

L'avant-port de Saint-Nazaire regroupe les moyens nautiques des services portuaires (remorquage, pilotage), de l'État en mer (affaires maritimes et gendarmerie maritime en particulier) ou du SDIS. Son aménagement permettra d'augmenter les capacités de stationnement, de garantir l'accessibilité au bassin et d'aménager un port de service (capacité de stationnement et services connexes).

L'aménagement du plan d'eau comprend en particulier l'installation de pontons sur la jetée Est et la prolongation du ponton existant sur la jetée Ouest. Si la priorité est donnée au plan d'eau de l'avant-port, les espaces terrestres connexes au plan d'eau et à disposition du public seront néanmoins réorganisés et requalifiés. Il est également prévu de préparer des surfaces commercialisables. Les études d'adaptation visent à permettre l'accueil de tout type d'unités. Pour répondre à l'ensemble des besoins, la mise en place d'un autre ponton, situé dans le prolongement du quai de Kribi [écluse Est], est également étudiée.

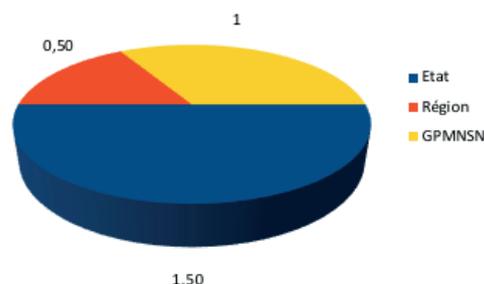
La convention d'exécution financière a été signée le 11 janvier 2018. Le projet a reçu un avis favorable de la commission nautique locale. En 2019, des compléments d'études ont eu lieu. Les travaux de fabrication des pontons, débutés fin 2019, se poursuivent pour un achèvement au 1er semestre 2020. Leur installation est prévue au 2ème semestre 2020 après réalisation de leurs pieux de guidage et autres travaux connexes.

Ce projet applique pleinement les principes d'éco-conditionnalité et d'éco-conception. Le GPM a ainsi fait l'achat d'un ponton existant, qui servait à la maintenance d'un autre ouvrage à Saint-Nazaire, pour le découper en deux parties et l'adapter aux nouvelles installations.

Les clauses environnementales du marché de travaux prévoient la désignation d'un coordonnateur environnemental et l'atteinte d'un haut niveau de qualité défini par le Schéma Organisationnel d'un Plan Assurance Qualité (SOPAQ). Ces clauses permettent également une gestion rigoureuse des déchets, au travers du Schéma d'Organisation et Gestion des Déchets détaillé (SOGED) et du Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier (SOSED).

Cette opération est financée par le CPER pour un montant total de 3 M€ dont 1,5 M€ de l'État, 0,5 M€ de la Région et 1 M€ du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire. Au 31 décembre 2019, la totalité des crédits inscrits ont été engagés (3 M€ dont 0,553 M€ en 2019).

Aménagement de l'avant-port de Saint-Nazaire
Montant des engagements au 31/12/19 (M€)



Vue aérienne – Avant-Port de Saint-Nazaire –
Source : GPM

La croissance démographique régionale ainsi que son dynamisme économique font des Pays de la Loire un territoire de plus en plus attractif pour les étudiants et les chercheurs. Le CPER accompagne la progression des effectifs en matière de recherche et favorise l'émergence de projets novateurs. Par ailleurs, il soutient le déploiement de programmes immobiliers pour améliorer les conditions d'étude dans l'enseignement supérieur.

VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

Enseignement supérieur

142,4 M€ sont inscrits au CPER, dont 97,2 M€ contractualisés par l'État et la Région.

Les objectifs s'articulent autour de trois priorités :

- **Proposer des lieux de formation accueillants et fonctionnels pour renforcer l'attractivité des campus**

Sur le site de Nantes

Les opérations sur les sites de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon se poursuivent.

Le préfet de région a agréé en avril 2019 le projet de démolition-reconstruction du bâtiment C de l'École Centrale de Nantes qui permettra d'accueillir l'École Nationale Supérieure Maritime sur le site. Les travaux devraient débuter en janvier 2021.

Les études de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des nouvelles bibliothèques universitaires de l'Erdre (UFR Lettres) ont été lancées en mars 2019. L'opération prévoit la rénovation du clos et couvert et une restructuration interne afin d'adapter les espaces intérieurs aux nouveaux usages de travail universitaires (salles de formation, salles de travail de groupe, espaces de convivialité, espaces vidéo...). Ce réaménagement permettra d'améliorer l'offre de services avec un environnement plus conforme aux pratiques actuelles. Les travaux devraient débuter à la rentrée 2020 pour une livraison en 2021

L'opération « campus Santé » du futur Quartier hospitalo-universitaire a poursuivi sa phase études. Le pré-programme et

l'étude de faisabilité de l'opération ont été approuvés en avril 2019. Les dossiers d'expertise, de labellisation et d'évaluation socio-économique ont été validés par le conseil d'administration (CA) de l'Université de Nantes en décembre et sont en cours d'instruction par les services de l'État.

A Saint-Nazaire, s'agissant du regroupement des formations universitaires sur le site de Heinlex, le périmètre de l'opération et son coût global évalué à 14,5 M€ ont été validés par les financeurs. Le dossier d'expertise a été agréé par le préfet de région en janvier 2020.

Ces deux dernières opérations ont par ailleurs été inscrites dans le Contrat d'avenir, signé le 8 février 2019 par le préfet de région et la présidente du Conseil régional sous l'égide du Premier Ministre, bouclant le financement de ces opérations, en complément de l'actuel CPER.

La consultation du marché de travaux de l'opération d'extension de BIAS a été relancée courant 2019 suite à un appel d'offre infructueux. Les travaux devraient débuter au 2^e trimestre 2020.

Après échanges avec les services de l'État, l'Université de Nantes a engagé de nouvelles études sur le projet de transfert de l'IUT de Nantes, situé rue Maréchal Joffre.

Enfin, concernant l'opération de réaménagement et d'extension de l'IUT de la Roche-sur-Yon, les co-financeurs (CD 85, Agglomération de la Roche-sur-Yon, Région) en accord avec l'État, ont abondé l'opération afin de permettre ces travaux compte tenu d'un surcoût de 0,3 M€. Le démarrage du chantier est prévu en septembre 2020.

Sur le site d'Angers

Le projet de construction de la halle d'essai et de caractérisation à l'ENSAM a reçu l'agrément du préfet de région en 2019. Les travaux se dérouleront de 2020 à 2021.

La réhabilitation de deux nouvelles « dalles » de l'UFR Médecine d'Angers a été achevée en 2019 et un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en juillet 2019 pour les dernières tranches de cette opération.

Pour la réhabilitation de l'UFR Lettres, le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en septembre 2019.

Sur le site de l'ENSAM, les fouilles archéologiques préalables à la reconstruction du bâtiment E ont été réalisées et les marchés de travaux ont été notifiés pour un démarrage du chantier en mars 2020 au deuxième trimestre 2020.

Le programme de l'opération de restructuration de l'IUT d'Angers, sous maîtrise d'ouvrage de la Région, a été validé en février 2019. Suite à un surcoût apparu lors de l'ouverture des offres des entreprises de travaux, un abondement de la part de la Région de 0,2 M€, a été réalisé en 2019. Les travaux devraient démarrer en 2020 pour une livraison en avril 2021.

En raison de l'abandon par l'Université d'Angers de l'opération de la MICA (Maison internationale des Chercheurs d'Angers – 4M€, à parité entre collectivités), la Région et Angers Loire Métropole avec l'accord du préfet de région se sont accordés sur le principe de reventiler leur participation sur d'autres projets inscrits au CPER. Ainsi, l'ENSAM devrait bénéficier d'un abondement de 2,2 M€ pour la réhabilitation de son campus angevin, et l'Université d'Angers de 1,8 M€ sur ses opérations « Extension de La Passerelle » et « Data center ».

Sur le site du Mans

Les dossiers d'expertise et de labellisation des projets de réhabilitation et d'extension de l'IUT du Mans et du pôle acoustique (LMAC) ont été validés par le C. A. de l'Université et transmis aux services instructeurs de l'État. Le projet LMAC a été agréé le 6 janvier 2020. Concernant l'IUT du Mans, après un travail d'optimisation des coûts sur l'opération et pour tenir compte du besoin en équipements des futurs utilisateurs, les co-financeurs (État, Le Mans Métropole, Région) se sont accordés pour abonder cette opération à hauteur de 0,15 M€. En septembre 2019, le Programme Technique détaillé du projet a été validé, en tenant compte

de ces besoins nouveaux. Le dossier d'expertise et de labellisation est en cours d'instruction par les services de l'État.

Les travaux de la seconde tranche de réhabilitation de l'UFR Lettres portant sur les bâtiments « Amphithéâtres » et « Administration » ont été réceptionnés respectivement en juillet et septembre 2019.

• Améliorer les conditions de vie collective des étudiants

Sur le site de Nantes

Les travaux de construction du restaurant universitaire du Rubis sur le campus du Tertre à Nantes (dénommé S'Place Tertre) sont achevés. Ce nouvel espace de restauration multiservices est ouvert au public depuis septembre 2018.

Sur le site d'Angers

Le futur espace multiservices « S'Place Rabelais », suite à la fermeture du restaurant universitaire des Beaux-Arts, aura des fonctions similaires. Les travaux de construction de la structure de restauration ont débuté en avril 2019 pour une livraison prévue en octobre 2020

Les travaux de réhabilitation de la cité universitaire Couffon Pavot d'Angers comportant trois bâtiments (A, B et C), débutés en 2017, ont été achevés en octobre 2018.

L'extension de la « Passerelle » à Angers a vocation à réunir plusieurs services dans ce même lieu : SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, l'association de CSTI « Terre des Sciences », SUIO-IP). L'année 2019 a été marquée par le lancement de la consultation du marché des travaux. Le dossier d'expertise complémentaire a reçu l'agrément du préfet de région en octobre 2019. Les travaux devraient débuter au printemps 2020 pour une durée de 15 mois.

• Développer l'usage des outils numériques

L'opération de déploiement d'infrastructures de communication collaborative (ICC) comprend deux axes. Le volet « infrastructures et services associés », financé par l'État à hauteur de 1,7 M€, a été sous maîtrise d'ouvrage de l'Université Bretagne Loire (UBL) jusqu'au 31 décembre 2019. L'infrastructure centrale a été mise en service en mars 2019. Elle comporte un serveur central, un portail de service et de réservation de salles et un service de conciergerie et de support utilisateur.

Le volet « équipement » des salles est financé par l'État (3,3 M€), la Région (0,8 M€) et les collectivités (0,5 M€). Le cahier des charges pour l'acquisition des premiers équipements a été finalisé en 2019.

En raison de la cessation d'activité de l'Université Bretagne Loire (UBL) au 31 décembre 2019 et afin d'assurer la continuité de l'activité, le Rectorat a repris le marché de l'infrastructure centrale et le préfet de région a délégué la maîtrise d'ouvrage aux établissements qui en ont fait la demande (Universités de Nantes, d'Angers et du Mans) pour l'acquisition des équipements de salles. Les premières commandes ont été lancées. L'objectif est de finaliser l'opération en 2020.

L'opération relative à l'amélioration des infrastructures numériques de l'IMT-A (Institut Mines Télécom Atlantique) a bénéficié d'une dernière tranche de financement en 2018 et est aujourd'hui achevée.

Une modification du projet d'aménagement du data center a reçu l'agrément du préfet de région en 2019. La livraison est prévue en 2020.

Enfin, le déploiement des dernières bornes Wifi THD ayant été réalisé en 2018, cette opération est aujourd'hui achevée. Il en est de même pour l'opération « PIXA » (« Projet Innover, eXpérimenter, Accompagner ») dont les trois salles d'innovation pédagogique ont été inaugurées le 14 septembre 2018, à l'initiative de l'UBL.

Au 31 décembre 2019, 77,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (75,4 M€ dont 19,7 M€ en 2019).

Extension du site de BIAS à Nantes

Cette opération du CPER est prévue au centre de Nantes sur le site de « Bias ». Le futur bâtiment sera construit sur un terrain appartenant à l'État d'une surface de 2 460 m² à proximité de l'UFR pharmacie et de la bibliothèque santé sur l'îlot Gloriette. Il présentera une surface de 4 900 m² de surface de plancher.

Le nouveau bâtiment universitaire comprendra :

- des locaux mutualisés pour la formation initiale (PACES et Pharmacie avec 2150 étudiants) et la formation continue en santé comprenant trois amphithéâtres et des salles d'enseignement banalisées.
- des locaux pour des activités tertiaires (pôle Innovation-Valorisation-Entreprises de l'Université, filiale Capacités, Fondation de l'Université de Nantes, volet nantais de la SATT) et des services centraux de l'université hébergés actuellement dans l'IGH et sur les sites de Kervégan, de Gloriette et de Vincent Gâche (agence comptable, service facturier, DPIL...), des associations de vie étudiante.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à Nantes Métropole qui a retenu le cabinet d'architectes TERRENEUVE, assisté du bureau d'études et économiste EGIS et de la société ALTIA pour l'acoustique. Les travaux devraient débuter au deuxième trimestre 2020 pour une livraison en janvier 2022.

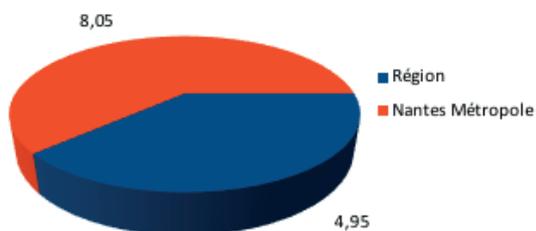
Le nouveau bâtiment s'intègre au site existant en tenant compte de la hauteur des bâtiments existants. Un parvis public et un vaste jardin intérieur offriront un cadre agréable aux usagers. Les premiers niveaux seront en structure béton afin d'optimiser les grandes portées des salles de cours et des amphithéâtres et le reste du bâtiment sera en ossature bois. Le choix de l'ossature bois répond à l'optimisation du bilan carbone et aux contraintes du terrain pour limiter les nuisances et la durée du chantier.

Les objectifs environnementaux fixés par le CPER sont intégrés au programme avec notamment la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre, de la qualité de l'air intérieur et de la performance énergétique.

Ce projet est inscrit au CPER 2015-2020 à hauteur de 13 M€ dont 4,948 M€ de la Région et 8,052 M€ de Nantes Métropole. L'université a souhaité compléter l'enveloppe inscrite au CPER par un apport de 2 M€ sur ses fonds propres afin d'optimiser les surfaces constructibles à proximité de la présidence. Le premier équipement a été prévu dans le budget de l'opération à hauteur de 0,360 M € TTC (hors déménagement).

Au 31 décembre 2019, la totalité des crédits inscrits sur cette opération ont été engagés (13 M€ dont 4,9 M€ en 2019).

Extension du site de BIAS à Nantes
Montant des engagements au 31/12/19 (M€)



Site BIAS à Nantes - Vues d'architecte - cabinet Terreneuve

Développement d'une infrastructure de communication collaborative

Pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le numérique est un levier d'une université en mouvement, avec un double objectif : la réussite étudiante et l'élévation du niveau de connaissances et de qualification en formation initiale et continue. Il permet de renforcer une organisation multi site et de développer des synergies.

Conformément à cette stratégie le CPER 2015-2020 a intégré un volet numérique. Celui-ci comprend 4 axes dont le projet de développement d'une d'infrastructure de communication collaborative (ICC). Ce projet consiste à développer un réseau de communication de haut niveau entre les établissements d'enseignement supérieur pour la formation et la recherche. Plus que de simples visioconférences, le projet doit proposer une véritable infrastructure de communication collaborative, à la pointe des standards internationaux et accessible à tous.

Il comprend une infrastructure technique centrale avec des services communs des salles équipées de matériels informatiques et audiovisuels dans les établissements (télé-amphi, télé-TD, télé-réunion...) associés des services innovants tels qu'une « conciergerie » en ligne. La maîtrise d'ouvrage de cette opération initialement à l'Université de Bretagne Loire (UBL) est désormais partagée entre le Rectorat et, pour l'équipement des salles, les établissements qui en ont fait la demande (universités de Nantes, d'Angers et du Mans). Par ailleurs, quatre postes d'ingénieurs de l'UBL sont déployés dans les universités de Nantes, d'Angers et du Mans et la Région apporte également un financement pour trois postes de techniciens dans les universités pour une durée d'un an afin de procéder au déploiement des salles. Les recrutements sont en cours dans les établissements.

L'ampleur des moyens mobilisés est à la hauteur des ambitions visées.

L'infrastructure centrale a été mise en service en mars 2019. Elle comporte un serveur central, un portail de service et de réservation de salles ainsi qu'un service de conciergerie et de support utilisateur. Elle est hébergée à l'Université de Nantes qui en deviendra propriétaire pour le compte de l'ensemble des établissements conformément à la décision du conseil d'administration de l'UBL du 9 décembre 2019.

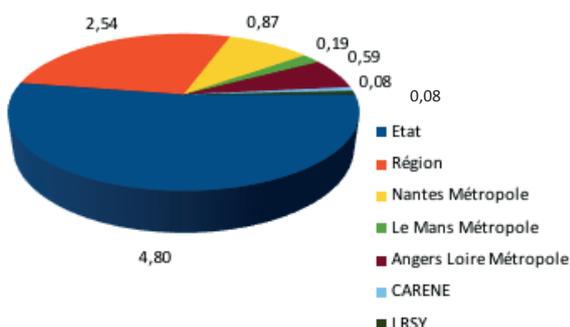
Le cahier des charges pour l'acquisition des premiers équipements a été finalisé en 2019. L'équipement des salles est en cours avec pour objectif est de finaliser l'opération en 2020.

Associé à la montée en puissance de cet outil, c'est aussi une démarche de conduite du changement qui s'engage visant à professionnaliser et intégrer les pratiques et les usages du numérique dans les campus.

Cette opération est inscrite au CPER à hauteur de 9,61 M€ dont 5 M€ de l'État, 2,535 M€ de la Région, 2,075 M€ des autres collectivités. L'État finance entièrement l'infrastructure centrale, socle de ce projet, pour un montant de 1,676 M€ et apporte une participation de 3,323 M€ pour les équipements des salles.

Au 31 décembre 2019, 95 % des crédits inscrits ont été engagés (9,129 M€ dont 2,683 M€ en 2019).

Infrastructure de communication collaborative
Montant des engagements au 31/12/19 (M€)



*Exemples de salles
« télé-amphi »
et « télé-spot »
Source : UBL*



Recherche, innovation et transfert de technologies

103,5 M€ sont inscrits au CPER 2015-2020, dont 45,1 M€ contractualisés par l'État et la Région.

Les acteurs régionaux ont retenu comme objectifs de renforcer l'émergence de projets novateurs et de nouvelles structurations collectives en soutenant l'acquisition d'équipements scientifiques dans les domaines suivants : biologie-santé, alimentation-agroalimentaire-végétal, sciences humaines et sociales, sciences des matériaux – mécanique et ingénierie, sciences et technologies de l'information et de la communication – mathématiques, mer – environnement – villes et territoires.

La Région et l'État sont intervenus au financement de projets sur l'ensemble de ces thématiques en 2019.

Ainsi, dans le domaine du végétal, les opérations Phenotic2 et Trader ont été soutenues à hauteur de 0,676 M€ par la Région et de 0,399 M€ par l'État (financement porté par l'INRAE). Le dispositif Phénotic est une plateforme de phénotypage haut débit et robotisée. Elle est hébergée dans de nouvelles installations expérimentales localisées sur le campus du végétal à Angers, issues du CPER précédent. Elle est intégrée dans des réseaux nationaux et européens. Trader est une opération dédiée à la conception de procédés de valorisation des agro-ressources.

Plusieurs projets de recherche translationnelle en santé ont été financés en 2019 : TRANSLAT Angers (État : 0,120 M€, Région : 86 000 €), TRANSLAT Nantes (État : 0,350 M€, Région : 27000 €) ainsi que le développement d'une nouvelle caméra en imagerie médicale, XEMIS (Région : 0,129 M€)

Dans le champ des sciences des matériaux, de la mécanique et de l'ingénierie, Le Mans acoustique a acquis des équipements pour le contrôle non destructif des matériaux.

L'opération CIMEN relative à des équipements de microscopie électronique s'est achevée en 2019.

La Région et l'État soutiennent la structuration de la communauté scientifique ligérienne dans le domaine des matériaux moléculaires à travers le projet CISPEO, fédérant des équipes à Nantes, Angers, Le Mans et la Roche-sur-Yon. En 2019, l'État a contribué à hauteur de 0,100 M€ à l'acquisition, par l'Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM), d'équipements pour l'analyse thermique des polymères et un spectromètre de masse.

La recherche dans le champ du numérique et de ses usages a bénéficié du soutien de la Région pour le projet SEDUCE, plateforme d'étude des alimentations électriques « vertes », avec une participation de 0,181 M€ depuis le début du CPER. L'État a accompagné en 2019 l'Institut du Calcul Intensif (0,137 M€) et le projet SNUM en création et fabrication numérique (0,100 M€)

Plusieurs projets des autres domaines soutenus par le CPER (SHS, mer et environnement) ont reçu des subventions État en 2019 : c'est notamment le cas du GEPEA à Saint-Nazaire au titre de son activité dans les microalgues.

La Région apporte enfin son soutien au dispositif « Cap Europe Pays de la Loire », avec l'attribution d'une subvention annuelle de 0,600 M€. L'équipe de Cap Europe accompagne les chercheurs ligériens dans la préparation de projets pour les programmes européens, en particulier Horizon 2020 et Erasmus +.

Au 31 décembre 2019, 79,9 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (38,3 M€ dont 3,8 M€ en 2019).

CAP Europe Pays de la Loire

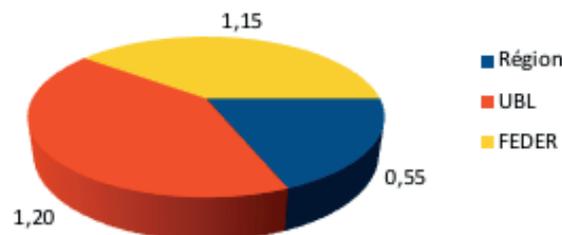
CAP Europe est un dispositif d'information et d'accompagnement aux projets européens (recherche, formation, mobilités...) destiné aux établissements de l'enseignement supérieur ligériens qui ont été membres de l'Université Bretagne Loire. Une douzaine de personnes présentes sur les sites de Nantes, Angers et Le Mans ont permis le dépôt de projets de recherche dans le cadre d'Horizon 2020, d'ERA-Net, d'Interreg, etc. ainsi que des projets de formation et de mobilité (programme Erasmus).

Bien identifié par les chercheurs et les établissements, CAP Europe a informé et sensibilisé les communautés universitaires aux projets européens, en démystifiant les programmes, en explicitant le « jargon » européen, en organisant des rencontres avec des porteurs de projet lauréats, des évaluateurs. CAP Europe a également accompagné les porteurs de projets dans la rédaction technique de leur dossier, les démarches administratives et le montage financier. Si l'impact de CAP Europe sur le taux de réussite aux appels à projets européens n'a pas encore été mesuré de manière fiable, la communauté universitaire ligérienne a apprécié le dispositif qu'elle s'est bien appropriée et dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Ce dispositif est inscrit au CPER à hauteur de 3,6 M€ dont 0,600 M€ de la Région et 1,2 M€ de l'Université Bretagne Loire et 1,8 M€ de FEDER.

Au 31 décembre 2019, 80,6 % des crédits inscrits ont été engagés (2,902 M€ dont 1,275 M€ en 2019).

CAP Europe Pays de la Loire
Montant des engagements au 31/12/19 (M€)



TRADER – Approche durable de la transformation des agro-ressources

Le projet TRADER est porté par l'unité Biopolymères Interactions Assemblages (BIA) qui regroupe 180 chercheurs, ingénieurs et techniciens sur le site nantais (La Géraudière) du Centre INRAE des Pays de la Loire. Ce laboratoire est numériquement la plus importante unité propre de cet Institut.

Par l'acquisition d'équipements structurants, il s'attache à développer le potentiel de recherche régionale sur la durabilité et la valorisation raisonnée des ressources agricoles pour une alimentation saine et durable dans un contexte de transitions fortes. Les investissements soutenus par le CPER permettent d'inscrire la région Pays de la Loire comme un des Pôles Européens sur l'Aliment de Demain.

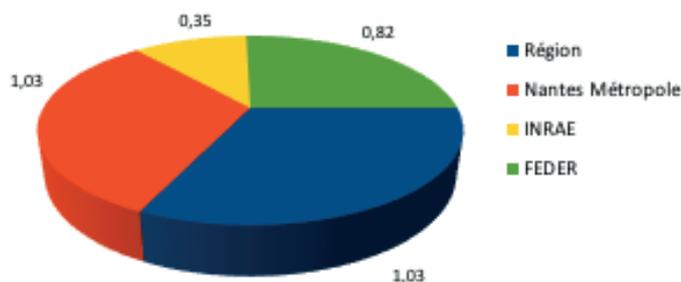
Trois axes de recherche sont poursuivis dans le cadre de cette opération autour de la durabilité de la transformation des agro-ressources : l'approche multi-factorielle de la qualité des productions végétales, l'ingénierie de la déconstruction pour une construction optimisée ainsi que les procédés pour les matériaux fonctionnels agro-sourcés.

L'année 2019 a permis d'acquérir une quatrième et avant dernière tranche d'équipements fléchés sur le domaine analytique du chémotypage. Elle prolonge des investissements en spectrométrie de masse, microscopie, chromatographie, plus spécifiquement implantés sur une plateforme labellisée et intégrée dans les réseaux nationaux et européens, Biopolymères Biologie Structurale (BIBS). Le projet s'achèvera en 2020 par des acquisitions en microscopie.

Le budget prévisionnel de l'opération inscrite au CPER qui couvre l'acquisition d'une large gamme d'équipements s'élève à 4 M€. Il mobilise les collectivités locales (Nantes Métropole et le Région des Pays de la Loire pour 1,025 M€ chacune), le FEDER pour 1,6 M€ ainsi que l'autofinancement de l'INRAE (0,350 M€).

Au 31 décembre 2019, 80% des crédits inscrits sur cette opération ont été engagés (3,216 M€ dont 0,871 M€ en 2019).

TRADER - Approche durable de la transformation des agro- ressources
Montant des engagements au 31/12/19 (M€)



Au regard de leur situation géographique et des pressions liées au changement climatique et aux activités humaines, les Pays de la Loire présentent de forts enjeux sur les milieux naturels, l'eau et les risques naturels et technologiques. La région dispose d'un potentiel de production d'énergies renouvelables important.

VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Énergie et changement climatique

31 M€ sont contractualisés entre l'État (ADEME) et la Région.

Pour atteindre l'objectif de la stratégie régionale de transition énergétique de 21 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale d'ici à 2020 (16,3 % en 2017) et ramener les émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, les actions complémentaires de l'État (ADEME) et de la Région portent sur le soutien aux opérations de rénovation énergétique des bâtiments, la lutte contre la précarité énergétique des populations à faible revenu et le soutien aux filières d'énergies renouvelables.

Les actions de maîtrise de la demande d'énergie se sont traduites en 2019 par un soutien aux Espaces Info Énergie (0,810 M€ de l'ADEME, 0,310 M€ de la Région), le financement par l'ADEME de 5 conseillers en énergie partagée (dont 4 nouveaux postes en 2019) et l'accompagnement par l'ADEME du centre de ressources « Bâti Environnement Espace Pro (BEEP) » et de l'observatoire de la construction durable.

Parallèlement, 1,8 M€ ont été mobilisés par l'ADEME pour le développement des énergies renouvelables, avec le

financement de 5 études de faisabilité d'implantation de sites producteurs d'énergie renouvelable et le soutien aux investissements dans 6 installations mobilisant diverses énergies renouvelables : méthanisation avec injection de gaz renouvelable dans le réseau de distribution, eau chaude solaire thermique ou chauffage automatique au bois avec ou sans réseau de chaleur. La Région a poursuivi son soutien aux « Relais bois-énergie », à hauteur de 50 000€. Les départements des Pays de la Loire ont franchi un nouveau cap en évoluant vers le réseau des relais « énergies renouvelables ». Auparavant circonscrit à la filière bois-énergie, ce réseau a désormais vocation à étendre ses missions aux énergies renouvelables, notamment thermiques (bois-énergie, solaire thermique, géothermie), et à constituer un premier relais départemental pour informer et sensibiliser sur les énergies renouvelables.

En 2019, 24 collectivités ont été accompagnées par la Région pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments publics pour un montant de plus de 0,700 M€.

Au 31 décembre 2019, 82,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (25,6 M€ dont 3,7 M€ en 2019).

Soutien aux postes des conseillers en énergie partagés (exemple en Mayenne)

Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est un service de proximité développé avec le soutien de l'ADEME. Il mutualise les compétences d'un conseiller spécialisé en énergie pour des communes n'ayant ni la taille et ni les moyens suffisants pour salarier un technicien spécialisé.

Le conseiller est l'interlocuteur privilégié des acteurs de la commune pour toute question relative à la gestion de l'énergie : partages d'expériences, développement de projets exemplaires, sensibilisation aux énergies renouvelables. Il permet ainsi de faire des choix éclairés en matière de performance énergétique et gestion des consommables de leur patrimoine.

Laval Agglomération a recruté un conseiller en énergie début 2018 pour accompagner les 19 communes (hors Laval) de son territoire. Au 1er janvier 2019, la fusion avec le Pays de Loiron a porté le nombre de communes à 33 (hors Laval), nécessitant le recrutement d'un autre CEP pour ce nouveau territoire.

L'ADEME a mobilisé 0,303 M€ en 2019 pour soutenir 4 nouveaux postes de CEP sur 3 ans : communauté de communes de la région de Blain (44), communauté de communes Estuaire et Sillon (44), Laval agglomération (53) et Syndicat Mixte SCOT et Pays Vignoble Nantais (44).

Économie circulaire et économie de ressources

8,4 M€ sont contractualisés entre l'État (ADEME) et la Région.

Les aides aux filières artisanales, ainsi que les évolutions législatives obligeant tout nouveau pressing à utiliser l'aqua-nettoyage, ont fortement réduit la production et la collecte des déchets dangereux, conduisant ces filières à intégrer dorénavant ces pratiques. Aussi, la Région, en accord avec la chambre régionale des métiers et de l'artisanat, a mis fin aux dispositifs d'aides environnementales aux travaux dans des garages (par exemple les cuves à double paroi, les systèmes de rétention) et des pressings.

La Région, l'ADEME et la DREAL se sont mobilisés sur l'économie circulaire : la Région a adopté en octobre 2019 un plan d'actions ; un deuxième appel à projets commun État-Région a été lancé pour accompagner les acteurs du territoire dans cette dynamique. 125 candidatures ont été

déposées et 41 lauréats retenus pour un montant total d'aides de plus de 2 M€, dont 0,917 M€ financés par la Région, 1,1 M€ par l'ADEME (hors CPER) et 60 000 € par la DREAL. Les projets soutenus concernent l'écoconception, les relations territoire-entreprise, l'éducation des citoyens à la consommation responsable ou encore la boucle alimentaire et biologique.

Outre son implication dans le cadre de l'appel à projets « Économie Circulaire », l'ADEME a soutenu, à hauteur de 1,142 M€ au titre du CPER, 14 projets auprès des entreprises et des agriculteurs, que ce soit en accompagnement du changement vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, d'études ou d'investissements.

Au 31 décembre 2019, 85,7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (7,2 M€ dont 1,9 M€ en 2019).

Drive de produits vendus sans emballage porté par La Fabrik à Vrac (44)

Le projet développé par la Fabrik à Vrac vise à réduire la production de déchets liés aux emballages jetables. Ainsi des contenants consignés et réutilisables sont utilisés pour les clients et les fournisseurs locaux. Le projet est soutenu à hauteur de 7 000 € par la Région dans le cadre de l'appel à projet « Économie circulaire » 2019, porté en partenariat avec l'ADEME et la DREAL.

La subvention a permis à l'association d'ouvrir à Saint Herblain un drive de produits vendus sans emballage jetable.

Prévention des risques naturels

L'année 2019 a été marquée par l'instruction de 5 avenants aux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), principalement liés à l'introduction d'une nouvelle mesure permettant à l'État de subventionner les travaux de vulnérabilité des biens des particuliers à hauteur de 80%. En outre, le territoire des Basses Vallées Angevines s'est inscrit dans la démarche PAPI et son dossier a été instruit par la DREAL en 2019, permettant une labellisation en Commission inondation plan Loire de février 2020 pour un montant de 1,95 M€.

En 2019, la Région a mobilisé une enveloppe de près d'1,4 M€ pour la mise en œuvre des études et travaux prévus aux PAPI, dépassant les 6 M€ de crédits contractualisés sur la période 2015-2020. Hors CPER, l'État a engagé 5,7 M€ en 2019 pour soutenir les 12 PAPI labellisés en région.

Enfin, l'Observatoire Régional des Risques Côtiers (OR2C) s'affiche désormais comme un acteur incontournable en

matière d'étude des risques côtiers. Au cours du premier semestre 2019, sa gouvernance a été élargie à 30 membres. Sollicité notamment dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, l'OR2C s'est également investi sur le volet formation en proposant en janvier 2019 une formation à l'utilisation des données LiDAR. Il a ainsi lancé diverses études sur le littoral régional allant par exemple de la modélisation hydro-sédimentaire jusqu'à l'analyse de la recomposition territoriale. Il assure une fourniture annuelle de données LiDAR côtes sableuses (140 km) et rocheuses (110 km) diffusées en libre accès et met à disposition plusieurs géoindicateurs du risque sur son site internet, ce qui est unique en France. L'observatoire a été soutenu par la Région à hauteur de 0,556 M€ dans le cadre du CPER et par l'État à hauteur de 0,469 M€, hors CPER.

Fin 2019, 92,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (9,3M€ dont 0,2 M€ en 2019).

Travaux de restauration de la digue Ouest à La Faute sur Mer (85)

Les études de maîtrise d'œuvre et les travaux de restauration de la digue Ouest ont débuté en 2014 sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de La Faute sur Mer. Cette digue composée de 3 tronçons a fait l'objet de plusieurs tranches de travaux :

- En 2015, la mairie de La Faute sur Mer a réalisé le confortement du secteur 3 ;
- Au printemps 2018, le Syndicat mixte a réalisé le confortement du secteur 2 ;
- Les travaux du secteur 1, redimensionnés à l'automne 2018, ont été réalisés au cours de l'année 2019.

Cet ouvrage de protection a donc désormais été traité dans sa globalité et participe désormais de la protection d'un territoire durement touché par la tempête Xynthia.

Le coût des travaux sur le secteur 1 s'est élevé à un peu plus de 3M€, financé à hauteur de 1,2 M€ par l'Etat et 0,457 M€ par la Région.



La Faute sur mer (85) - Travaux de restauration de la digue Ouest - Source : Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL)

Reconquête de la biodiversité

19,4 M€ sont contractualisés entre l'État (dont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre des espèces inféodées au milieu aquatique) et la Région.

L'État et la Région poursuivent leur engagement dans la gestion et la valorisation des 21 sites labellisés en Réserve naturelle régionale et portent une réflexion visant à développer une stratégie partagée des aires protégées.

Outre le fonctionnement des cinq réserves naturelles nationales et la gestion des sites du réseau Natura 2000 (animation et contrats), l'État a financé des actions de connaissance de la biodiversité. Ainsi, il a construit avec l'ensemble des acteurs concernés une plateforme naturaliste régionale dotée début 2019 d'un portail de visualisation (www.biodiv-paysdelaloire.fr/)

et animée par le Conservatoire d'espaces naturels, permettant l'accès à tous des données publiques de faune et de flore validées scientifiquement. En 2019, l'État a ainsi mobilisé plus de 1,1 M€.

La Région a consacré quant à elle 1,4 M€ en 2019 au partage des savoirs et savoir-faire, via la mobilisation des principales têtes de réseau naturalistes en Pays de la Loire (Conservatoire botanique national de Brest, Ligue pour la protection des oiseaux, Conservatoire d'espaces naturels, etc.).

Fin 2019, 97,2 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (18,9 M€ dont 4,4 M€ en 2019).

Territoires engagés pour la nature (TEN) » : exemple du contrat « Nature 2050 » 2020-2022 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (85)

« Territoires engagés pour la nature (TEN) » est une initiative conjointe du Ministère de la transition écologique et solidaire et de Régions de France avec l'AFB – agence française pour la biodiversité et l'Agence de l'eau. Elle est portée par l'Office français de la biodiversité qui ambitionne de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité menés par les collectivités.

À l'occasion de la 9^e édition des Assises nationales de la biodiversité le 20 juin 2019, trois premières collectivités ligériennes ont reçu la reconnaissance « Territoires engagés pour la nature » : la Communauté de communes du Pays Fléchois (Sarthe), la Communauté d'agglomération Cap Atlantique (Loire-Atlantique) et la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Vendée).

Le projet TEN de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges est accompagné dans le cadre du contrat « Nature 2050 » 2020-2022, animé par la collectivité et associant de nombreux acteurs du territoire. Ce projet prévoit la mise en œuvre d'actions diverses comme l'acquisition de connaissances, la réalisation de travaux de génie écologique pour gérer et restaurer les espaces artificialisés et naturels, la sensibilisation d'un public varié et la formation des acteurs locaux.

Chiffrée à environ 1 M€, cette programmation s'appuie sur une dynamique partenariale forte, y compris de la part des financeurs (Région, DREAL/OFB, Département de la Vendée). En 2019, la Région a approuvé le Contrat Nature 2050 présenté par la collectivité et décidé un engagement financier de 0,342 M€ pour la réalisation des actions prévues sur 2020-2022. Le projet sera financé par l'État en 2020.

Préservation des ressources en eau

En 2019, quatre contrats régionaux de bassin versant (CRBV) ont été renouvelés (Baie de Bourgneuf, Huisne, Vie et Jaunay, Littoral guérandais).

Dans le cadre du Plan État-Région pour la reconquête de la ressource en eau en Pays de la Loire et de la révision de leurs partenariats, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région et les départements co-financeurs des actions sur les milieux aquatiques et les pollutions diffuses ont intensifié leurs coopérations pour s'accorder sur des objectifs et des priorités partagés.

Une des actions phares conduite en 2019 réside dans la mise en place d'un outil commun, le Contrat Territorial Eau (CT Eau), qui rapproche les différents outils de financement des actions pour les milieux aquatiques. Cette année a vu ainsi la finalisation de 14 CT Eau multithématiques pour la période 2020-2022 et la signature des premiers CT Eau sur trois territoires (Vendée Mère, Colmont Ernée et Auzance Vertonne). La convergence de tous les contrats se fera progressivement d'ici 2022 au fur et à mesure des renouvellements.

Dans le cadre de son soutien aux territoires ne disposant pas d'un Schéma d'aménagement et de gestion des

eaux (SAGE) approuvé, la Région a financé, pour près de 0,3 M€, des travaux de restauration des milieux aquatiques (ex : bassin de la Romme).

Par ailleurs, la Région a accordé une subvention de 1 M€ pour soutenir l'expérimentation de réutilisation des eaux usées dans le cadre du projet JOURDAIN, porté par le syndicat d'eau potable Vendée Eau, et engagé 0,7 M€ pour favoriser la mise en œuvre opérationnelle d'actions sur les captages prioritaires

En 2019, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a engagé 4,9 M€ pour accompagner 139 opérations dans le cadre du CPER parmi lesquelles l'animation et le fonctionnement des SAGE et des Commissions Locales de l'Eau en finançant une trentaine de postes dédiés (1,6 M€), des actions de conseils auprès des agriculteurs pour modifier les pratiques vers moins de pesticides et limiter les excès de fertilisation (1,3 M€), l'animation des contrats territoriaux pour l'eau (1 M€) ainsi que des études liées à la biodiversité et des travaux facilitateurs de la circulation des poissons dans les rivières (1 M€).

Au 31 décembre 2019, 89,9% des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (55,5 M€ dont 10,3 M€ en 2019).

Le contrat territorial pour la qualité de l'eau (CTE) de la Colmont et de l'Ernée :
1^{er} contrat unifié à l'échelle de deux bassins versants

L'année 2019 a permis une coordination renforcée des financeurs des politiques de lutte contre les pollutions diffuses et de restauration des milieux aquatiques pour la reconquête de la qualité des eaux. L'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et les départements ont décidé la mise en place d'un outil commun de financements : le Contrat Territorial Eau.

Le premier d'entre eux, le contrat territorial multithématique des bassins de la Colmont et de l'Ernée a ainsi été signé le 16 décembre dernier. Établi pour la période 2020-2022, il mutualise les moyens à l'échelle de 2 bassins versants et associe :

- 4 maîtres d'ouvrage: la Communauté de communes de l'Ernée, la Communauté de communes du Bocage Mayennais, le Syndicat de bassin de l'Ernée et le Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais,
- l'ensemble des financeurs: l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région, le Département de la Mayenne et la Fédération de pêche de la Mayenne.

Ce contrat a pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau et de restaurer les cours d'eau des deux bassins. Il s'agit de mettre en place :

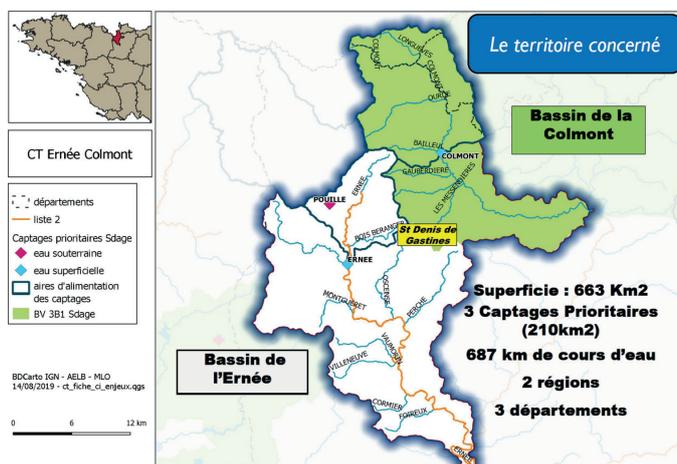
- un programme « milieux aquatiques » porté par le Syndicat de bassin de l'Ernée sur le bassin de l'Ernée et par la Communauté de communes du bocage mayennais sur le bassin de la Colmont ;
- un programme « pollutions diffuses » porté par la Communauté de commune d'Ernée en amont de la prise d'eau d'Ernée et par le Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais (SENO) en amont de la prise d'eau de Gorrion et sur le bassin d'alimentation du captage souterrain de Pouillé à Montaudin ainsi que, pour le volet érosion, sur l'ensemble du bassin de la Colmont.

Ces programmes viendront conforter les actions sur la continuité de l'Ernée financées dès 2019 dans le cadre du CPER.

Le coût prévisionnel est évalué à 2,4 M€ sur 3 ans avec un cofinancement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (53%), du Conseil Départemental (14%), du Conseil Régional (4 %) et de la Fédération de Pêche de la Mayenne (2%).

En 2019, le CPER a permis de financer :

- 2 postes d'animation territoriale bassin versant Ernée Colmont pour un montant de 0,135 M€ subventionnés à 50% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
- la mise en continuité de la rivière l'Ernée, effacement d'ouvrage sur cours d'eau, à la Forge de Montaudin pour un montant de travaux de 0,159 M€ subventionnés à hauteur de 15% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, 45% par la Région et 20% par le département de la Mayenne.



Projets territoriaux de développement intégré

19,2 M€ sont contractualisés entre l'État (dont ADEME et Agence de l'eau Loire-Bretagne) et la Région.

Les actions soutenues en 2019 ont concerné les projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'accompagnement des parcs naturels régionaux (PNR), le soutien aux plans climat énergie territoriaux, ainsi que la promotion des écoquartiers et des projets issus de la démarche « écocité ».

En 2019, l'ADEME a notamment poursuivi son implication en matière de mobilité durable (études de logistique urbaine, schémas directeurs des modes actifs ou de schémas vélo, développement de l'hydrogène notamment pour le transport - 0,373 M€). L'ADEME a également soutenu la promotion des démarches de labellisation Cit'ergie pour les collectivités (37 000€) ainsi que l'accompagnement des agriculteurs dans l'adaptation au changement climatique (61 000€). Enfin, quelques opérations considérées comme emblématiques ont également été soutenues, notamment le dispositif de formation des nouveaux élus communaux sur le sujet des transitions sociétales et environnementales (0,124 M€)

Par ailleurs, l'ADEME et la Région contribuent à la mise en œuvre de l'Observatoire ligérien de la Transition Énergétique

et Écologique (TEO) visant à la mise à disposition des données énergie climat. L'année 2019 a permis le déploiement de différents outils : mise à disposition des fiches territoriales, mise en ligne du site internet, mise en ligne des premières briques constituant le tableau de bord. L'observatoire TEO est accompagné par l'ADEME à hauteur de 0,120 M€ sur 3 ans dans le cadre de la convention pluri-annuelle 2018-2020 et bénéficie d'une subvention annuelle de la Région de 39 000 €.

Enfin, la Région a consacré 2,6 M€ en 2019 au soutien des quatre Parcs naturels régionaux (PNR) en complément des crédits de l'État ; ces territoires incubateurs de développement intégré bénéficient d'un budget régional stabilisé pour être les relais des dispositifs portés par la Région et ses partenaires dans le cadre notamment de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, de la feuille de route « Transition énergétique » et du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.

Fin 2019, 83,8% des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (16,1 M€, dont 3,2 M€ en 2019).

Le volet numérique s'articule autour de trois priorités :

- faire du numérique une chance pour la jeunesse,
- renforcer la compétitivité des entreprises,
- promouvoir nos valeurs dans la société et l'économie numérique.

VOLET NUMÉRIQUE

L'accès à un réseau de qualité pour tous les Ligériens – raccordement fibre optique jusqu'à l'abonné pour 65% des Ligériens à horizon 2020 et fourniture d'un haut débit de qualité (3 – 4 Mbit/s) d'ici 2017, hors zones conventionnée et FttH (Fiber to the Home ou fibre jusqu'à l'abonné) d'intervention publique – et le raccordement très haut débit prioritaire aux communautés d'innovation sont inscrits dans la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) adoptée par l'État et la Région en juillet 2015. La majorité des investissements correspondants sont valorisés, pour les usages et services, une partie seulement des financements étant contractualisée dans le CPER.

A fin 2019, 781 856 bâtiments (logements, établissements, entreprises...), soit 40% des locaux en Pays de la Loire, sont raccordables à la fibre optique, ce qui représente une belle progression de 278 756 locaux (+55%) en 4 trimestres.

Développer la mutualisation et le partage de l'information géographique entre les acteurs publics

0,85 M€ sont contractualisés à parité entre l'État et la Région.

Infrastructure de données géographiques (<http://www.geopal.org>) et communauté d'acteurs publics ligériens de l'information géographique, GEOPAL a pour missions la coordination de l'acquisition et de la mise à jour des données géographiques de référence, la diffusion et la communication de l'information géographique à l'aide d'une plate-forme de services numériques, l'animation des acteurs, la réutilisation et la valorisation des données géographiques pour le développement des usages et services à valeur ajoutée. En 2019, l'État a engagé 18 340 € pour l'hébergement

et l'administration de la plate-forme. La Région a engagé 19 206 € pour la mise à jour de bases de données.

Au 31 décembre 2019, 83,1% des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (0,707 M€).

Usages des outils numériques dans l'enseignement supérieur

11,8 M€ sont consacrés à des projets d'infrastructures numériques et à des initiatives contribuant à la « transition numérique » de l'enseignement supérieur (voir le volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation »).

Égalité numérique des territoires

Le soutien potentiel de l'État (FSN – Fonds pour la société numérique) aux projets des conseils départementaux est évalué à 220 M€ en début de CPER. Au regard des projets et demandes exprimés, ce soutien s'élève à un engagement réel de l'État de 168 M€. De même, la participation financière de la Région est évaluée à 118,8 M€.

Déploiement THD en Pays de La Loire

En 2019, les cinq départements ont mené des travaux de déploiement de la fibre optique en zone d'initiative publique et ont rendu raccordables plus de 138 800 locaux : 33 100 en Loire Atlantique, 4 000 en Maine et Loire, 18 700 en Mayenne, 46 400 en Sarthe et 35 900 en Vendée.

La Région des Pays de la Loire a poursuivi son soutien aux Départements dans leurs opérations de déploiement de la fibre optique. Ainsi, 19,4 M€ de subvention ont versés cette année.

En 2019, l'État a confirmé son engagement financier à deux projets de réseau d'initiative publique portée par le Maine-et-Loire et la Mayenne, respectivement pour un montant de 24,59 M€ et 17,3 M€.

Carte interactive des déploiements fibre : <https://cartefibre.arcep.fr/>

Couverture téléphonie mobile

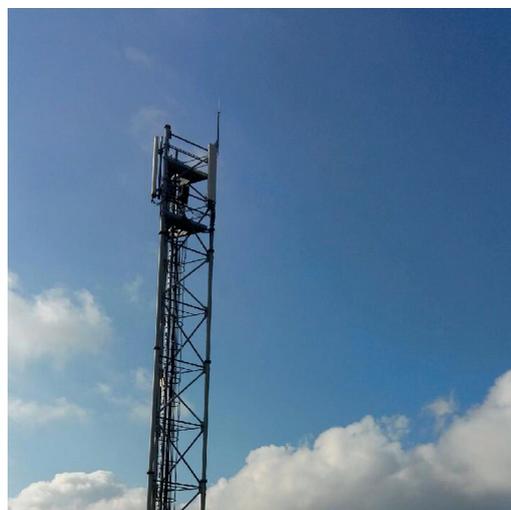
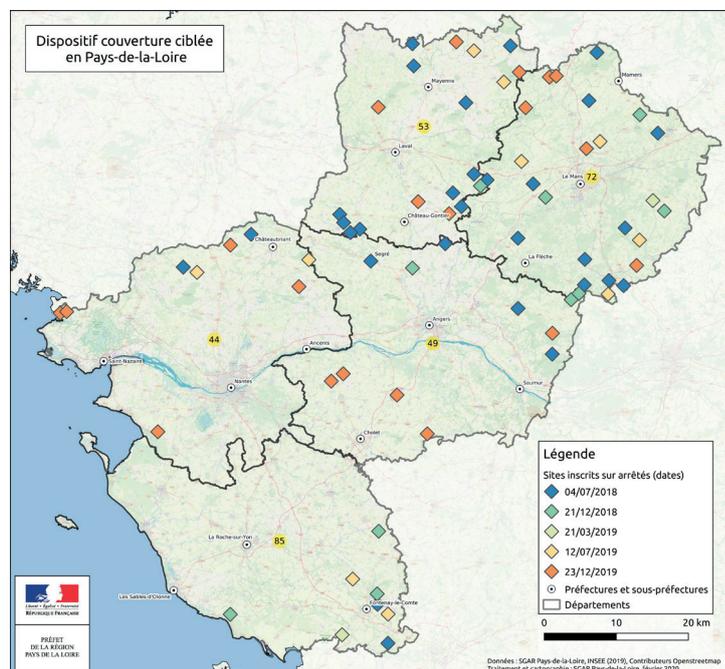
Mise en œuvre du New Deal

En janvier 2018, le gouvernement a conclu un accord avec les quatre opérateurs de téléphonie mobile dit « New Deal mobile ». L'objectif global de cet accord est de généraliser une couverture mobile du territoire, de qualité, dès 2020 en rendant ainsi possible l'usage de l'internet mobile (4G) sur l'ensemble du territoire.

Différentes mesures s'articulent et, plus spécifiquement, un dispositif dit de « couverture ciblée » qui prévoit, au niveau national, la couverture de 5 000 nouvelles zones, par opérateur, à raison de 600 zones par opérateur en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022, soit 3 700 zones d'ici fin 2022 (puis 600 par an). Ce dispositif « couverture ciblée » est coordonné, en région des Pays de la Loire, par l'État et la Région.

Depuis la mise en œuvre du New Deal à l'été 2018, 72 nouvelles implantations de pylônes ont été arrêtées par l'État en Pays de la Loire, sur propositions des équipes-projet départementales et régionale au bénéfice des 5 départements au titre du dispositif de couverture ciblée, consommant ainsi toutes les dotations attribuées au niveau des territoires : 9 en Loire-Atlantique, 12 en Maine et Loire, 19 en Mayenne, 24 en Sarthe et 8 en Vendée.

En 2019, le premier pylône issu de ce nouveau dispositif a été inauguré à Montournais en Vendée. Il s'agit d'un pylône mutualisé entre les quatre opérateurs de téléphonie mobile ; Orange ayant la responsabilité de le construire pour le compte des 4 opérateurs. La Région a mobilisé 0,150 M€ pour financer les études relatives à la qualité de la couverture mobile sur les cinq départements.



Inauguration du premier pylône New Deal le 19 novembre 2019 à Montournais en Vendée

VOLET INNOVATION, FILIÈRE D'AVENIR ET USINE DU FUTUR

Le CPER a pour objectif de favoriser la modernisation de l'appareil productif régional, l'évolution des besoins en emplois et en compétences et l'émergence de projets structurants.

VOLET INNOVATION, FILIÈRE D'AVENIR ET USINE DU FUTUR

Ces ambitions s'inscrivent dans la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) qui identifie 6 champs d'innovation porteurs pour la région : les technologies avancées de production, les industries maritimes, l'alimentation et les bio-ressources, l'informatique et l'électronique professionnelle, le design et les industries culturelles et créatives, les thérapies de demain et la santé, reprises dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

L'usine du futur

Les financements suivants de l'État et de la Région sont valorisés dans le contrat :

- appui de Bpifrance au travers des « prêts usine du futur » pour un montant estimé de 60 M€ ;
- financements de la Région pour au moins 60 M€.

Au 31 décembre 2019, les prêts financés par Bpifrance s'élèvent à 112,6 M€, dont 22 M€ en 2019 :

- « prêts numériques » : 16,8 M€ cumulés pour 25 opérations ;
- « prêts verts 2 » : 29,6 M€ cumulés pour 29 opérations ;
- « prêts robotiques » : 21,8 M€ cumulés pour 34 opérations ;
- « prêts croissance automobile » : 3,8 M€ cumulés pour 5 opérations ;
- « prêts croissance industrie » : 40,6 M€ pour 33 opérations.

Partenariat État-Région « 10 000 accompagnements de PME vers l'Industrie du Futur »

D'ici 2022, l'État propose aux régions de France de relever le défi d'accompagner 10 000 PME supplémentaires et, pour ce faire, d'établir un partenariat qui se traduit, pour les régions qui le souhaitent, par un abondement financier des initiatives régionales par les crédits du Programme Investissement d'avenir.

La Région des Pays de la Loire a déposé le 3 avril 2019 auprès du Premier Ministre, un dossier de partenariat qui a abouti positivement en juillet 2019. La convention État-Région, signée le 17 décembre 2019 engage un montant de l'État de 3,83 M€, avec l'objectif d'accompagner 510 entreprises industrielles sur 4 ans au lieu de 390 prévu initialement.

Concrètement, l'État viendra financer jusqu'au 31 décembre 2022 trois dispositifs opérationnels aux côtés de la Région :

- l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI Région) Industrie du futur, phase de diagnostic/études de faisabilité (400 entreprises cibles) ;
- le programme DINAMIC Entreprises (créé en 2007 à l'initiative de l'État et de la Région) volet Industrie du futur, animé par le réseau consulaire (80 entreprises cibles) ;
- le programme industrie du futur du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales) (30 entreprises cibles).

A fin 2019, 41 entreprises ont été soutenues dans ce cadre.

Exemple – Soutien au projet de l'entreprise TECHFI Industrie (Cholet)

TECHFI INDUSTRIES est à l'origine une émanation du groupe THALES, devenue indépendante en 1992, et dont le fonds de commerce a été racheté en 2013 par Maxence PARFAIT, le dirigeant actuel. La société est aujourd'hui spécialisée dans la réalisation d'ensembles de tôlerie fine industrielle, en sous-traitance, pour les marchés de la défense, de l'aéronautique, de l'électronique, du nucléaire et du médical. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de 2,5 M€ et emploie 17 personnes.

Le dirigeant de TECHFI INDUSTRIES souhaite aujourd'hui passer un cap et développer de 50% son chiffre d'affaires d'ici à 5 ans en se positionnant sur des produits à plus forte valeur ajoutée. Cela implique pour l'entreprise d'être reconnue comme acteur de référence sur la pièce métallique technique par ses donneurs d'ordre : sa capacité actuelle de production est trop limitée pour cela et l'entreprise souhaite la développer assez rapidement. Elle a déjà réalisé d'importants investissements et envisage à présent de robotiser une partie de sa production (chargement des centres d'usinage notamment). Elle a dans un premier temps réalisé un diagnostic global du process, suivi d'une étude de faisabilité : un soutien lui avait été attribué à ce titre en juin 2019 dans le cadre du volet 1 de l'AMI Industrie du Futur (subvention de 18 K€).

VOLET INNOVATION, FILIÈRE D'AVENIR ET USINE DU FUTUR

Poursuite du dispositif « Pays de la Loire - Programme d'investissements d'avenir régionalisé » - PIA3 régionalisé

Le 3^e volet du Programme d'Investissements d'Avenir lancé par le Gouvernement disposait d'une enveloppe régionalisée permettant à chaque Région de choisir dans le cadre d'un pilotage commun avec l'État une déclinaison spécifique d'actions qui s'adressent en priorités aux PME régionales.

Le bilan très positif de l'expérimentation lancée en 2015 sur le territoire régional dans le cadre du PIA2 (fonds Pays de la Loire territoire d'innovation – Programme d'Investissements d'Avenir – FTI-PIA), et notamment le large plébiscite par les entreprises aidées pour ce circuit de décision agile, ont convaincu l'État et la Région de poursuivre et d'intensifier leur partenariat en mobilisant, sur la période 2018-2020, plus de 27 M€ à parité entre les deux partenaires

Ainsi, les deux premiers appels à projets régionaux opérés par Bpifrance, « Pays de la Loire Innovation – PIA3 » et « Pays de la Loire Filières – PIA3 », lancés en janvier 2018 pour soutenir respectivement l'investissement des PME dans des projets d'innovation et la structuration des filières-clés régionales, ont été poursuivis en 2019.

Sur le volet « Pays de la Loire Innovation - PIA3 », 16 projets régionaux ont été soutenus pour un montant d'aide État-Région de 3,8 M€ représentant près de 28% de l'enveloppe dédiée. Depuis le lancement du dispositif en 2018, 36 projets ont ainsi été aidés pour un montant de 8,2M€, soit 60% de l'enveloppe affectée. Le numérique, les biotechnologies et le manufacturing, qui sont trois secteurs-clé de l'économie ligérienne avec également les industries agro-alimentaires, représentent une part majoritaire des dossiers confirmant les spécialisations régionales.

L'année 2019 a été également marquée par :

- le financement d'un projet ambitieux de structuration de la filière de culture de chanvre à vocation industrielle, premier dossier à être financé sur le volet « Pays de la Loire Filières – PIA3 ». Plusieurs autres projets candidats à cet appel à projets sont en cours de montage ;
- le lancement, le 20 novembre 2019 de l'appel à projet correspondant au 3^e volet du PIA 3 régionalisé, ayant pour vocation de financer l'ingénierie de formations professionnelles et les offres d'accompagnement innovantes.

Développement d'un simulateur de vol haut de gamme en Loire-Atlantique

Alsim Simulateurs (Loroux-Bottereau – 44) est une société spécialisée dans la conception de simulateurs de vol pour les grosses compagnies aériennes. Le projet financé en 2019 vise à développer un simulateur haut de gamme, reconfigurable à volonté Airbus/Boeing. Aucun concurrent ne propose cette fonctionnalité. Les perspectives de développement sont conséquentes et une dizaine de créations d'emploi est prévue en 2020.

Alsim a bénéficié d'une avance remboursable de 0,500 M€ à parité État – Région.

Mise en place d'une fonctionnalité inédite de traçabilité des produits dans le secteur de la restauration collective en Vendée

Créée en 2010, IDEOLYS a pour activité principale la création de logiciels dans le domaine de la restauration collective, commerciale et de loisirs. Le soutien apporté par le PIA3 a permis de développer une fonctionnalité dématérialisée inédite permettant aux sociétés de restauration collective de suivre leurs achats et leurs productions de bout en bout, du quai de livraison des marchandises à la barquette livrée au client final, avec son numéro de lot unique grâce à la blockchain, et identifiée grâce à une puce RFID. Le caractère très innovant de ce projet baptisé « de la fourche à la fourchette » réside dans la transposition au secteur de la restauration collective d'un niveau de traçabilité des produits inédit, approchant des niveaux d'exigences habituellement appliqués au secteur médical.

Une avance remboursable de 0,200 M€ à parité État-Région a été octroyée.

Création d'une plate-forme mutualisée d'innovation industrielle et de progrès génétique dans le domaine du chanvre en Maine et Loire

La France - premier pays producteur de chanvre en Europe avec 16 400 ha sur les 33 000 ha cultivés en Europe - dispose d'un atout unique : elle est le seul pays au monde où l'on trouve une chaîne de valeur complète de l'obtention variétale à la production de semences certifiées.

De surcroît la coopérative domine la production et la commercialisation des semences de chanvre se situe en Anjou. La coopérative angevine HEMP'IT porte le projet ambitieux d'offrir, aux industriels des matériaux, un approvisionnement, régulier et prévisible, en quantité et en qualité, en chanvre afin de créer les conditions d'utilisation des fibres végétales à grande échelle. Le développement de nouvelles variétés qui présentent des caractéristiques adaptées aux usages finaux est une composante structurante de ce projet.

Le financement apporté en 2019 va se traduire par la création d'une plateforme mutualisée d'innovation industrielle et de progrès génétique dans le domaine du chanvre présentant les caractéristiques suivantes :

- un outil de traitement des semences d'une performance inégalée en Europe ;
- des installations scientifiques de dernière génération permettant de porter un ambitieux projet de recherche génétique.

Ce projet, déterminant pour accompagner la structuration de la filière industrielle chanvre en Pays de la Loire, représente un coût global de 11M€ sur 3 ans.

Un financement État/ Région total de 2 M€ a été accordé.

VOLET EMPLOI, ORIENTATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Objectifs :

- adaptation des entreprises régionales,
- appui à entrepreneuriat,
- orientation tout au long de la vie,
- développement de formations adaptées,
- aide aux publics en difficulté,
- accompagnement des jeunes en rupture de parcours de formation.

VOLET EMPLOI, ORIENTATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CPER a pour ambition de favoriser l'adaptation des entreprises régionales par le développement des compétences et la mobilité, d'appuyer l'entrepreneuriat, de permettre une meilleure orientation tout au long de la vie, de développer des formations adaptées et de qualité, d'aider les publics qui cumulent des difficultés d'accès à l'emploi, et d'accompagner les jeunes en rupture de parcours de formation.

À cet effet, 21,16 M€ sont contractualisés entre l'État et la Région. Ces crédits sont mobilisés notamment pour soutenir l'action du Cariforef (observation et analyse de l'emploi

et de la formation) et de l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). Cette enveloppe est également destinée à consolider le service public régional de l'orientation et à appuyer des actions issues de la charte tripartite État, Région et partenaires sociaux ainsi que des actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales et de filières.

Au 31 décembre 2019, 79,8% des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (16,9 M€ dont 2,7 M€ en 2019).

Appui du CARIF OREF sur la territorialisation des politiques de l'emploi (SREFOP)

La stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles (SREFOP) a été élaborée par l'État, la Région et les partenaires sociaux fin 2017. La SREFOP vise à coordonner les réponses en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Elle prévoit la mise en place, en lien avec les intercommunalités, de territoires d'actions infra-départementaux communs unifiant les périmètres des institutions. 18 territoires EFOP ont ainsi été définis.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la territorialisation de la SREFOP, le Carif-Oref intervient dans l'accompagnement, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions sur les territoires EFOP sur trois axes : l'expertise, la méthodologie, les outils ;

Expertise : Formation, connaissance socio-économique des territoires (Repères territoriaux), attractivité des métiers, dispositifs et financements EFOP, connaissance des acteurs.

Méthodologie :

- En fonction d'un projet ou d'une question d'un groupe, conception et gestion d'une action de professionnalisation sur mesure : visite d'entreprise, conférence, atelier d'interconnaissance, webinaire...
- Conception de séquences de travail collectives : séances de créativité, d'appropriation de données, d'organisation d'un projet...

Outils :

- Management d'outils de travail collaboratifs : réunions à distance, questionnaires d'évaluation et de recueil de besoin en ligne, tableaux ou documents collaboratifs en ligne, Relais possible des actions EFOP dans la lettre hebdo du Cariforef (7 000 professionnels EFOP) et sur le site « Orientationpaysdelaloire » (850 000 visites) devenu « choisirmonmetier-paysdelaloire.fr », site de services grand public et un espace enrichi pour les professionnels « pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr » ;
- Outils numériques : un outil d'aide à la décision au bénéfice des instances, un nouvel outil de connaissance socioéconomique de chaque territoire EFOP a été développé : les Repères territoriaux (+ de 200 indicateurs). Les membres des groupes peuvent également partager les travaux, l'agenda, et effectuer des « tchats » et des visio-conférences grâce à l'espace collaboratif Wimi. Ces outils ont été développés par le Cariforef, en lien avec la Direccte et la Région, et en a accompagné le déploiement sur les territoires EFOP.

Le Cariforef participe aux comités techniques régionaux EFOP dont le rôle est de réguler et accompagner la mise en œuvre de la territorialisation de la SREFOP.

Le Cariforef organise également les journées régionales des acteurs de la SREFOP dans les territoires la première journée a eu lieu le 3 décembre 2019 (280 participants). L'objectif de cette journée était de donner des perspectives aux acteurs pour alimenter les plans d'action Etop et de valoriser les actions menées dans les différents territoires.

En 2019, les crédits mobilisés au titre du CPER pour soutenir l'action du CARIF OREF se sont élevés à 0,960 M€, à parité État et Région.

AFEST(Action de formation en situation de travail), nouvelle méthode pédagogique dans le cadre des partenariats avec les OPCO

En 2019, les OPCA-OCTA se sont transformés en Opérateurs de compétences (OPCO) qui ont notamment pour mission l'appui technique aux branches pour la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) et l'accompagnement des petites et moyennes entreprises pour anticiper les mutations technologiques, le conseil dans la gestion des besoins en compétences et la formation des salariés via le plan de développement des compétences.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, adoptée le 5 septembre 2018, a défini l'action de formation comme un parcours pédagogique qui permet d'atteindre un objectif professionnel. Ainsi, le plan de formation transformé en plan de développement des compétences a élargi le champ des méthodes et des organisations de l'action de formation qui peut désormais être réalisée en tout ou partie à distance ou en situation de travail (AFEST).

En 2019, pour faire suite aux dispositions de la réforme de la formation professionnelle, la Région a maintenu son soutien à la GPEC des filières économiques, des branches professionnelles, au plan de développement des compétences et accentué son soutien à la mise en œuvre de cette nouvelle méthode pédagogique qui est l'action de formation en situation de travail (AFEST) dont la mise en œuvre est notamment accompagnée par les OPCO au service des entreprises ligériennes.

Ainsi, en 2019, la Région a mobilisé 0,280 M€ dans le cadre du CPER, aux côtés de l'État, pour accompagner 1 756 entreprises ligériennes pour des projets d'ingénierie d'actions de formation en situation de travail (AFEST). Ces actions sont déployées pour assurer le développement de la formation selon cette modalité pédagogique innovante pour faciliter le développement des compétences, l'employabilité et l'accès à l'emploi. L'ingénierie d'AFEST repose sur des diagnostics d'opportunité et de faisabilité, avec une détermination des compétences visées, un repérage par le formateur des situations de travail et une conception du parcours de formation.

La Région a par ailleurs soutenu la mise en œuvre des actions de formation en situation de travail (AFEST) découlant des ingénieries d'AFEST, au sein de 116 entreprises ligériennes de moins de 50 salariés pour accompagner la formation de 227 salariés selon cette nouvelle méthode pédagogique. Ces parcours innovants, s'articulent autour de l'alternance de deux séquences comprenant, d'une part une mise en situation de travail aménagée à des fins didactiques et d'autre part d'une séance réflexive animée par le formateur AFEST. La Région a mobilisé pour ce faire en 2019, 0,217 M€ au titre du CPER pour les actions de formation en situation de travail (AFEST), aux côtés de l'État via le PACTE régional d'investissement dans les compétences.

Le volet territorial vise à réduire les disparités entre les territoires afin de renforcer la cohésion en agissant, d'une part, dans les territoires ruraux présentant des enjeux de revitalisation économique ou des singularités, et d'autre part, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et au sein de la métropole nantaise

VOLET TERRITORIAL

Soutien aux territoires ruraux et périurbains

Les territoires identifiés font face aux enjeux de développement économique, de revitalisation des centres-bourgs, de mise en œuvre des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, de renforcement de la coopération intercommunale et de la gouvernance locale, d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de valorisation culturelle (abbaye royale de Fontevraud).

La revitalisation économique au titre d' « Agir pour »

Dans les territoires « Agir pour », le CPER conforte la cohérence de l'intervention de l'État et de la Région avec celle des collectivités et optimise l'effet levier des interventions publiques.

Au 31 décembre 2019, sur les 50,8 M€ contractualisés entre l'État et la Région, 63,1 % des crédits ont été programmés (31,3 M€ dont 3,1 M€ en 2019).

Territoire du Grand Saumurois

La convention cadre territoriale pour le territoire du Grand Saumurois a fait l'objet d'un avenant approuvé le 6 juin 2019 en commission permanente du conseil régional.

L'État et la Région ont mobilisé 5,681 M€ depuis le début du CPER dont 1,8 M€ en 2019 pour soutenir des opérations en faveur :

- du développement économique et commercial : construction de deux ateliers-relais dans la zone d'activité de la Saulaie à Doué-en-Anjou pour répondre à un besoin local de cellules industrielles et artisanales, et soutenir l'emploi ;
- de la santé : la construction de deux maisons de santé pluridisciplinaire à Gennes sur Loire et Doué-en-Anjou pour maintenir une offre de soins de proximité aux habitants éloignés des structures hospitalières ;
- des formations : construction d'un pôle mutualisé de formations à Saumur pour offrir des conditions d'accueil adaptées et optimisées aux étudiants. Ce projet réunit sur un même site, dans un environnement partagé et mutualisé, les formations soins infirmiers et aides soignants, l'antenne locale de l'Université d'Angers et les formations dispensées par les Compagnons du Devoir.

Territoire du Sud Vendée

En 2019, le territoire Sud Vendée a sollicité des ajustements de la programmation financière de la convention territoriale. Un 1^{er} avenant à cette convention a été signé le 5 août 2019.

Depuis le début du CPER, l'Etat et la Région ont engagé 5,687 M€ sur ce territoire. Les crédits engagés en 2019 (0,355 M€) ont été mobilisés pour :

- la réhabilitation de la salle de sports intercommunale Bel Air à Fontenay-le-Comte ;
- l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Sud Est Vendée ;
- une étude sur la valorisation des productions agricoles sur le territoire de la communauté de communes Sud Vendée Littoral ;
- le développement de l'offre touristique sur le patrimoine naturel et culturel ; « la randonnée à vélo ».

Territoire Nord Sarthe

En 2019, le territoire Nord Sarthe a bénéficié d'une subvention de 41 512 € pour l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale) et du PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) de la communauté de commune Maine Saosnois.

Plus de 3,1 M€ ont été mobilisés par l'État et la Région depuis le début du CPER pour soutenir des actions en faveur :

- de la santé : création de trois maisons de santé pluridisciplinaires à Mamers, Beaumont-sur-Sarthe et Fyé ;
- du développement économique et commercial : recrutement d'un chargé de mission économique partagée, acquisition et aménagements d'entrepôts à Fyé, soutien au dispositif de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural (subvention régionale à la boucherie-charcuterie DURAND et FILS à Fresnay-sur-Sarthe) ou encore soutien à la SARL Paus'café à Maresché pour la création et l'aménagement d'un bar snacking dans le cadre du fonds « Pays de la Loire Commerce Artisanat) ;
- des investissements scolaires en milieu rural dans le cadre du fond régional « Accompagner les territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles » : restructuration du groupe scolaire de la commune de Ségrie ;
- de l'aménagement du territoire : réaménagement du centre bourg et prolongement de la voie douce à Saint-Rémy-de-Sillé.

Le contrat régional de solidarité territoriale avec les communes impactées par la tempête Xynthia

9 M€ sont contractualisés entre l'État et la Région pour la relance économique du territoire.

Le 1^{er} avenant au contrat régional de solidarité territoriale a été signé le 15 février 2019.

Les crédits engagés en 2019 (0,504 M€) ont été mobilisés pour :

- l'aménagement du centre-bourg de l'Aiguillon sur Mer ;
- l'aménagement du port de la Faute sur Mer.

Fin 2019, 99,1 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (8,9 M€) et 96,7% des crédits ont été engagés (8,7 M€).

L'Île d'Yeu

1,3 M€ sont contractualisés par l'État et la Région pour soutenir et diversifier l'économie, maîtriser l'urbanisation, contribuer à l'autonomie énergétique et au développement du numérique.

En 2019, 0,3 M€ ont été engagés pour des travaux de restructuration et d'amélioration du système d'assainissement.

Au 31 décembre 2019, 69% des crédits contractualisés État-Région ont été programmés et engagés (0,9 M€).

La communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

1 M€ sont contractualisés à parité entre l'État et la Région pour accompagner le territoire suite à la pollution industrielle intervenue en 2011.

Les crédits engagés en 2019 (0,205 M€) ont été mobilisés pour la construction d'un bâtiment à vocation économique (bâtiment SODAFGEO) et l'extension d'un atelier-relais à Grez-en-Bouère .

Au 31 décembre 2019, 74,7% des crédits contractualisés État-Région ont été programmés et engagés (0,747M€).

Abbaye royale de Fontevraud

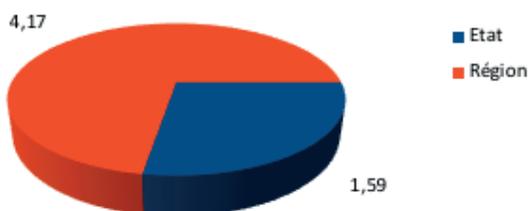
L'Abbaye royale de Fontevraud est inscrite au CPER à hauteur de 9 M€ dont 6 M€, à parité État - Région, pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et 3 M€ financés par la Région pour les aménagements d'accueil du public.

En juillet 2019, un ADAP (agenda d'accessibilité programmée) sur une durée de 9 ans a été approuvé par la commission d'accessibilité, validant ainsi le programme de travaux établi par l'architecte en chef des monuments historiques. Les travaux relatifs à la mise en accessibilité du bâtiment d'accueil et de la Cour d'Honneur, dans le cadre du futur Musée de France accueillant la collection Cligman se termineront à l'automne 2020. Les études de projets relatives au programme approuvé seront engagées tout au long de l'année 2020.

Au cœur de l'abbaye Royale, et plus particulièrement le bâtiment de la Fannerie, le Musée d'art moderne labellisé « Musée de France », dévoilera, au regard du plus grand nombre, un univers artistique composé d'environ 900 œuvres que Martine et Léon Cligman ont rassemblé pendant plus de 60 années. Ce musée viendra enrichir de manière exceptionnelle la dimension patrimoniale et culturelle de Fontevraud, le plus ancien des centres culturels de rencontre. Ce lieu phare rayonne sur la région des Pays de la Loire et bien au-delà du territoire.

Au 31 décembre 2019, 63,9% des crédits inscrits au CPER sur cette opération ont été engagés (5,753 M€) dont 59,8% (3,585 M€ cumulés Etat - Région) au titre des travaux de mise en accessibilité et 72,3% (2,168 M€ de la Région) au titre des aménagements d'accueil du public.

Abbaye de Fontevraud : aménagements d'accueil des publics et travaux de mise en accessibilité
Montant des engagements au 31/12/19 (M€)



Abbaye de Fontevraud – Bâtiment de la Fannerie, écrin du futur Musée régional d'art moderne
Source : @Patrice Giraud

Soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les 11 contrats de ville portant sur 46 quartiers ont été signés en 2015 pour une durée de 5 ans et prorogés pour une durée de 2 ans.

En 2019, hors crédits de droit commun et hors fonds interministériel de prévention de la délinquance, l'État a mobilisé 7,119 M€ au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville : 60% sur le pilier cohésion sociale, 26% sur le pilier emploi et développement économique, 6% sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain et 8% sur le pilier ingénierie, ressources et évaluation. En complément de ces crédits spécifiques, 111 postes d'adultes-relais sont déployés dans les quartiers afin d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, soit une vingtaine de plus qu'en 2018.

L'année 2019 a été marquée par le lancement du dispositif de cités éducatives. Ce dispositif, inscrit dans la feuille de route gouvernementale pour la politique de la ville, vise

à accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle en mobilisant l'ensemble des acteurs. En 2019, quatre territoires ligériens ont été labellisés « Cités éducatives » : le quartier Chaoué-Perrières à Allonnes (72), le quartier Monplaisir à Angers (49), le quartier Ville Ouest à St Nazaire (44) et le quartier Bellevue à Nantes et St Herblain (44). Ils ont bénéficié de 400 000€ de crédits politique de la ville en 2019, pour initier l'accompagnement au projet pluriannuel (2020-2022) que chaque cité éducative a construit.

La mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain NPNRU s'est poursuivie et accélérée en 2019. En effet, la plupart des conventions avec les EPCI porteurs d'un projet d'intérêt régional ou national a été signée. Au total, 352 M€ sont programmés par l'ANRU en Pays de la Loire et 12.46 M€ ont fait l'objet d'un engagement de crédits au 31 décembre 2019.

Renforcer les fonctions métropolitaines

La métropole nantaise a initié des projets inscrits au CPER pour renforcer ses fonctions métropolitaines.

Cinq opérations sont inscrites au titre du volet territorial pour 82,1 M€, dont 13,8 M€ de l'État et 32,9 M€ de la Région.

Les travaux de construction de l'opération « Lieu de fabrique et de création pour le spectacle vivant », dénommée « Libre Usine », portée par le Lieu Unique à Nantes et la ville de Nantes, lancés officiellement le 15 octobre 2018, devraient se poursuivre jusqu'à juin 2020. Après aménagements techniques intérieurs complémentaires, l'ouverture des espaces dédiés à la culture est prévue dans la mesure du possible en octobre 2020. L'État a engagé la totalité de sa participation fin 2018, soit 0,9M€. La Région a engagé 0,818 M€ en 2019.

L'opération de restructuration de l'Ecole supérieure des Beaux-arts de Nantes Métropole (ESBANM) est terminée. Le solde de la subvention de la Région, soit 3.5 M€, a fait l'objet d'un versement en 2019. L'État versera le solde de la subvention de 4 M€ en 2020.

Le dossier de demande de subvention de l'opération « Rénovation de la salle Onyx à Saint-Herblain », présenté par la Ville en septembre 2017, a été engagé en 2018 pour un montant de 0,923 M€ à parité État / Région, dont 0,720 M€ au titre du CPER soit la totalité des crédits contractualisés État / Région. Les travaux ont débuté fin 2018 et devraient s'achever en juin 2021.

Enfin, l'opération de transfert des infrastructures ferroviaires du site de Nantes État vers le site du Grand Blottereau se concrétise. La convention de financement, préparée fin 2018, a été approuvée par les instances délibératives de chaque partenaire début 2019. Les travaux ont été engagés en 2019 et se poursuivront jusqu'en 2022. L'État et la Région ont engagé la totalité des crédits contractualisés sur cette opération (5,12 M€) au titre du volet territorial (avenant n°1).

Au 31 décembre 2019, 99,8% des crédits contractualisés État-Région ont été programmés (46,6 M€, dont 0,818 M€ en 2019).

Soutien au CREPS des Pays de la Loire

Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) est actuellement hébergé dans l'ancien hôpital Broussais, quartier Doulon à Nantes, dans des locaux anciens qui ne sont plus adaptés.

Le projet du nouveau CREPS permettra :

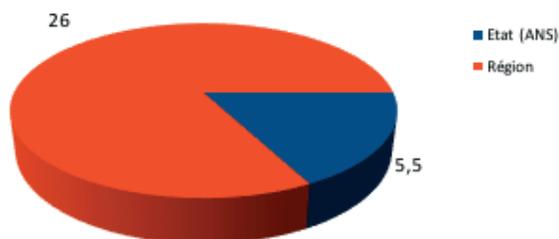
- un meilleur accompagnement du parcours du sportif de haut niveau ;
- d'adapter, moderniser et amplifier l'offre de formation ;
- de développer des actions dans le domaine de la recherche et de l'innovation ;
- de contribuer à l'attractivité des Pays de La Loire et limiter la fuite des talents sportifs ;
- de disposer d'un équipement répondant aux normes d'accès PMR afin de répondre aux besoins du handisport ;
- de disposer d'équipements sportifs innovants et performants.

Cet équipement de 12 800 m² sera implanté sur la commune de la Chapelle-sur-Erdre, (site de la Babinière), sur une parcelle de 5,4 hectares. Sa capacité d'hébergement sera de 170 lits dont 120 pour les sportifs. Les équipements sportifs prévus sont une salle de musculation, une salle de tennis-de-table, deux salles multisports, un pas de tir-à-l'arc couvert et un découvert. Il est depuis le 1^{er} septembre 2019 un Pôle ressources National « Sport-innovations».

Les travaux de construction ont officiellement démarré le 6 juin 2019 pour une durée de 24 mois. Ce nouvel équipement structurant initialement prévu pour juin 2021 est le support du projet du «CREPS du XXI^e siècle - Ambition Pays de la Loire 2024» signé le 26 février 2019 par l'État, la Région et le CREPS en présence de Mme la Ministre des sports. En 2019, la Région a par ailleurs présenté la candidature du CREPS comme « Centre de Préparation aux Jeux » afin d'accueillir des délégations internationales en vue de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Ce projet est inscrit au CPER pour un coût total de 37 M€ dont 5,5 M€ de l'État (Agence nationale du Sport), 26 M€ de la Région et 5,5 M€ de Nantes Métropole. Au 31 décembre 2019, 85,4% des crédits inscrits ont été engagés sur cette opération (31,5M€).

Soutien au CREPS des Pays de la Loire
Montant des engagements au 31/12/19 (M€)



CREPS Pays de la Loire – Vue d'architecte

Source : © AURA architectes et associés / A5 Infographie

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau détaillé des financements État et Région

Annexe 2 : Tableau synthétique des engagements de l'ensemble des partenaires financiers

Annexe 3 : Tableau financier de suivi des conventions complémentaires

Annexe 4 : Tableaux financiers des crédits contractualisés hors CPER et des crédits valorisés

Annexe 5 : Tableau de suivi de la gouvernance du CPER

VOLET / OBJECTIFS	OPÉRATIONS	Montant total (en €) V. avenant n°1	État V. avenant n°1	Région V. avenant n°1	ÉTAT					RÉGION								
					PROGRAMMÉ	ENGAGÉ	MANDATÉ	PROGRAMMÉ	ENGAGÉ	MANDATÉ	PROGRAMMÉ	ENGAGÉ	MANDATÉ					
					Programmé cumulé au 31/12/2019	%	Engagé cumulé au 31/12/2019	%	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / crédits inscrits	Programmé cumulé au 31/12/2019	%	Engagé cumulé au 31/12/2019	%	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / crédits inscrits		
MOBILITE MUL TIMODALE	1.1.1 – Axe Nantes-Angers-Sablé / amélioration des performances de l'axe : schéma directeur d'axe et noeuds, expression des besoins et étude de gains de capacité et de temps de parcours	2 000 000	1 093 000	586 700	1 093 000	100,0%	1 093 000	100,0%	699 073	64,0%	64,0%	549 256	93,6%	549 256	93,6%	278 765	50,8%	47,5%
	1.1.2 – Axe Nantes-Angers-Sablé / amélioration des performances de l'axe : mise en place de la télésurveillance et suite du schéma directeur d'axe et des noeuds	6 000 000	3 800 000	1 000 000	3 800 000	100,0%	3 800 000	100,0%	224 327	5,9%	5,6%	59 033	5,9%	59 033	5,9%	47 227	80,0%	4,7%
	1.2 - Axe Nantes-Angers-Sablé : terminus technique Ancenis	22 000 000	7 800 000	7 800 000	7 800 000	100,0%	7 800 000	100,0%	7 800 000	100,0%	80,6%	7 800 000	100,0%	7 800 000	100,0%	7 604 000	97,5%	97,5%
	1.3 – Axe Nantes-Angers-Sablé : suites schéma directeur ferroviaire noeuds de Nantes : EP et AVP modernisation du poste de Nantes et EP et AVP modernisation du plan de voie de Nantes	7 000 000	2 800 000	2 450 000	2 800 000	100,0%	2 800 000	100,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
	2 - Axe Nantes-Bordeaux : modernisation	92 000 000	46 000 000	25 000 000	46 000 000	100,0%	46 000 000	100,0%	11 107 993	24,1%	24,1%	25 000 000	100,0%	25 000 000	100,0%	7 436 448	29,7%	29,7%
	3 - LINOPEL et Études	12 312 500	4 200 000	3 500 000	4 200 000	100,0%	4 200 000	100,0%	150 000	3,6%	3,4%	125 000	3,6%	125 000	3,6%	119 560	95,0%	3,4%
	4.1 - Gare de Nantes : mise en accessibilité FMR des quais	11 227 658	2 956 610	6 240 568	2 956 610	100,0%	2 956 610	100,0%	2 956 610	100,0%	77,4%	6 240 568	100,0%	6 240 568	100,0%	6 240 568	100,0%	100,0%
	4.2 - Gare de Nantes : modernisation du CREM et déplacement du Centre	21 540 776	1 000 000	3 003 797	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	621 404	62,1%	62,1%	3 003 797	100,0%	3 003 796	100,0%	3 003 796	100,0%	100,0%
	5 - Gare de St Nazaire : mise en accessibilité FMR des quais	18 881 000	2 145 750	4 653 000	2 145 750	100,0%	2 145 750	100,0%	2 036 453	94,9%	94,9%	4 651 158	100,0%	4 651 158	100,0%	4 160 462	89,5%	89,4%
	6 - Axe Nantes / St Gilles / Pornic : modernisation	100 422 000	24 462 737	37 191 970	24 462 737	100,0%	24 462 737	100,0%	23 239 600	95,0%	95,0%	37 191 970	100,0%	37 191 970	100,0%	35 707 372	96,0%	96,0%
7 - Axe Nantes Cholet : modernisation Ois son Cholet	50 000 000	7 172 853	35 827 147	7 172 853	100,0%	7 172 853	100,0%	264 550	3,7%	3,6%	35 827 100	100,0%	35 827 100	100,0%	35 827 100	100,0%	100,0%	
8 - Création de haltes ferroviaires - Boile du Mans	10 000 000	1 600 000	3 700 000	1 600 000	100,0%	1 600 000	100,0%	171 840	10,7%	7,9%	875 340	23,7%	554 110	15,0%	476 495	86,0%	12,8%	
9 – Contournement ferroviaire des sites industriels de Donges	150 000 000	50 000 000	39 500 000	50 000 000	100,0%	50 000 000	100,0%	13 526 113	27,1%	27,1%	38 670 879	97,9%	38 670 879	97,9%	13 754 516	35,6%	34,8%	
M01 Total transport ferroviaire		503 383 934	155 030 950	170 453 182	155 030 950	87,9%	136 268 813	87,9%	60 540 820	44,4%	39,1%	159 994 101	93,9%	159 994 101	93,7%	114 655 500	71,8%	67,3%
MO2 Infrastructures routières	1.1 – Périphérique de Nantes : études du parti d'aménagement	430 000	215 000		215 000	100,0%	215 000	100,0%	165 608	89,6%	77,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	1.2 – Périphérique de Nantes : aménagement entre les portes d'Orvault et de Remmes et autres aménagement	13 500 000	6 750 000		6 750 000	100,0%	6 750 000	100,0%	2 729 018	40,4%	40,4%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	1.3 – Périphérique de Nantes : bifurcation RNI 665-RN444	4 100 000	4 100 000		4 100 000	100,0%	4 100 000	100,0%	24 885	0,6%	0,6%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	2.1 - RN 162 : déviation Moulay-Mayenne phase 2	6 080 000	3 040 000	2 432 000	3 040 000	100,0%	3 040 000	100,0%	1 229 748	40,4%	40,5%	2 432 000	100,0%	2 432 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
	2.2 – déviation Moulay-Mayenne phase 3 et aménagement de la RN 12	32 000 000	19 400 000	1 100 000	19 400 000	100,0%	19 400 000	100,0%	7 720 494	39,8%	5,1%	1 100 000	100,0%	1 100 000	100,0%	132 500	12,0%	12,0%
	3.1 – RN 171 : déviation de Bourron	15 000 000	15 000 000		15 000 000	100,0%	15 000 000	100,0%	10 693 769	70,5%	71,3%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	3.2 – RN 171 : protection acoustique de Trignac et Montoir	9 604 000	9 604 000		9 604 000	100,0%	9 604 000	100,0%	9 143 314	95,9%	95,2%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	4.1 – Réduction de points noirs bruit	2 000 000	2 000 000		2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	1 323 711	75,4%	66,2%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	4.2 – Protection de captage eau potable	4 600 000	4 600 000		4 600 000	100,0%	4 600 000	100,0%	806 889	17,5%	17,5%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	5 – Desserte aéroport du Grand Ouest	75 700 000	37 850 000		37 850 000	100,0%	37 850 000	100,0%	0	0,0%	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
6 – Etudes de trafic Nord-Sud en aval de Nantes	200 000		200 000		100,0%		0,0%		0,0%	0,0%	200 000	100,0%	200 000	100,0%	112 398	56,2%	56,2%	
M02 Total infrastructures routières		163 214 000	102 559 000	3 732 000	102 559 000	42,6%	42 684 594	41,9%	27 110 354	63,6%	26,4%	3 732 000	100,0%	3 732 000	34,9%	244 898	18,8%	6,6%
MO3 Développement du Grand Port Maritime	1.1 - Site industriel de Saint-Nazaire : hub logistique	10 000 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	100,0%	2 900 000	100,0%	1 922 770	66,3%	66,3%	2 900 000	100,0%	2 900 000	100,0%	1 922 770	66,3%	66,3%
	1.2 - Site industriel de Saint-Nazaire : reconstruction (dont bd des Apprentis)	11 500 000	3 400 000	4 900 000	3 400 000	100,0%	3 400 000	100,0%	1 583 569	46,6%	46,6%	4 696 000	95,8%	4 696 000	95,8%	2 879 569	61,3%	58,5%
	1.3 - Valorisation du site du Carnet	5 000 000	1 500 000	1 900 000	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	192 413	12,8%	12,8%	1 900 000	100,0%	1 900 000	100,0%	285 000	15,0%	15,0%
	1.4 – Création de plateformes fluviales connectées	2 000 000	2 000 000	100 000	2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
	1.5 - Augmentation capacités d'accueil du poste à liquides	8 000 000	3 600 000	3 000 000	3 600 000	100,0%	3 600 000	100,0%	0	0,0%	0,0%	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	600 000	20,0%	20,0%
	Sous-total développement industriel portuaire	36 500 000	11 400 000	12 800 000	11 400 000	100,0%	11 400 000	100,0%	3 699 752	47,4%	32,4%	12 496 000	97,6%	12 496 000	97,6%	5 667 339	45,5%	44,4%
	2.1 – Etudes du chantier de transport combiné de Montoir	1 100 000	200 000	400 000	200 000	100,0%	200 000	100,0%	46 620	23,3%	14,1%	93 240	23,3%	93 240	23,3%	56 470	60,6%	14,1%
	2.2 – Etudes aménagement pôle logistique aval	3 000 000	1 100 000	700 000	1 100 000	100,0%	1 100 000	100,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
	2.3 - Aménagement zone logistique Nantes Cheviré	5 000 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	100,0%	1 400 000	100,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
	Sous-total offre logistique	9 100 000	2 300 000	2 500 000	2 300 000	100,0%	2 300 000	100,0%	46 620	2,0%	1,2%	93 240	3,7%	93 240	3,7%	56 470	60,6%	2,3%
3 - Aménagement de l'avant port de Saint-Nazaire	3 000 000	1 500 000	500 000	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	284 840	19,0%	19,0%	500 000	100,0%	500 000	100,0%	94 947	19,0%	19,0%	
4 - Performance de l'outil industriel	7 700 000	2 900 000	2 000 000	2 900 000	100,0%	2 900 000	100,0%	2 355 677	81,2%	81,2%	2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	1 724 407	86,2%	86,2%	
M03 Total développement du Grand Port Maritime		56 300 000	18 100 000	17 800 000	18 100 000	82,8%	12 246 620	67,7%	6 367 474	35,2%	34,1%	15 089 240	84,8%	15 089 240	84,8%	7 563 163	50,1%	42,5%
TOTAL MOBILITÉ MUL TIMODALE		722 897 934	275 689 950	191 985 182	275 689 950	70,8%	191 170 027	69,3%	94 027 647	49,2%	34,1%	178 815 341	93,1%	178 815 341	91,7%	122 463 561	69,6%	63,8%
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION		4 000 000	500 000	1 500 000	500 000	100,0%	500 000	100,0%	400 000	80,0%	80,0%	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	100,0%
ES1 Atr activité des campus		11 530 000	5 030 000	2 500 000	5 030 000	100,0%	5 030 000	100,0%	1 158 767	23,0%	23,0%	2 500 000	100,0%	2 500 000	100,0%	2 500 000	100,0%	100,0%
		2 364 000	2 364 000		2 364 000	100,0%	2 364 000	100,0%	1 995 085	84,4%	84,4%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
		9 000 000	5 000 000	2 000 000	5 000 000	100,0%	5 000 000	100,0%	3 431 454	68,6%	68,6%	2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	800 000	40,0%	40,0%

VOLET / OBJECTIFS	MONTANT TOTAL (en €) V avenant n°1		État V avenant n°1		Région V avenant n°1		ÉTAT				RÉGION									
							PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		PROGRAMMÉ		ENGAGÉ							
							Programmé cumulé au 31/12/2019	%	Engagé cumulé au 31/12/2019	%	Programmé cumulé au 31/12/2019	%	Engagé cumulé au 31/12/2019	%						
MANDATÉ		MANDATÉ		MANDATÉ		MANDATÉ														
		% / crédits inscrits	% / eng	Mandaté cumulé au 31/12/2019	%	Engagé cumulé au 31/12/2019	%	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / eng	% / crédits inscrits										
ES1 Attractivité des campus	UA : Extension ISTIA - pôle ingénierie	5 500 000		3 000 000	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%	3 000 000	100,0%	28 020	0,9%	17 520	62,5%	0,6%		
	UA : Maison d'accueil des chercheurs étrangers (hôtel d'application)	4 000 000		2 000 000	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%		
	UA : réhabilitation de l'UFJF Lettres	6 000 000	4 875 000		1 100 000	22,6%	13,7%	670 000	22,6%	1 100 000	22,6%	60 930	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%		
	UA : Réhabilitation de l'UFJF Médecine (dernière tranche)	6 000 000	4 500 000		2 000 000	44,4%	35,4%	1 584 228	79,7%	2 000 000	44,4%	150 000	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%		
	UA : Réhabilitation de l'UFJF Sciences	1 000 000	1 000 000		150 000	15,0%	15,0%	150 000	100,0%	150 000	15,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%		
	UA : Restructuration de l'UJT	2 000 000		1 000 000	-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	580 908	58,1%	
	UM1 : Réhabilitation de l'UFJF LSH et implantation de la MSHS	10 800 000	10 800 000		1 600 000	6,3%	6,3%	1 600 000	100,0%	1 600 000	6,3%	10 417 008	97,5%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%		
	UM1 : Campus Laval : nouveau bâtiment UFJF Droit et ESPE	6 000 000		2 000 000	-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	1 987 907	99,4%	
	UN : Campus HU - volet formation - études	3 000 000	1 000 000		1 000 000	10,0%	10,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	10,0%	100 000	10,0%	100 000	100,0%	190 266	19,0%	102 028	53,6%	
	UN : Extension BIAS (surfaces FC + terrasses UBL - Présidence)	13 000 000	4 948 000		5 000 000	100,0%	39,0%	1 950 000	39,0%	5 000 000	100,0%	350 000	7,0%	350 000	7,0%	4 948 000	100,0%	4 948 000	100,0%	
UN : Les Nouvelles BU de l'Édure (e-learning)	7 000 000	1 000 000		350 000	10,4%	3,0%	350 000	100,0%	350 000	10,4%	100 000	28,6%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%		
UN : Restructuration UFJF Sciences - accueil du Département informatique de l'UJT	7 000 000	3 350 000		1 000 000	100,0%	100,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	200 000	20,0%	200 000	20,0%	1 000 000	100,0%	0	0,0%		
UN : Travaux de raccordement au réseau de chaleur métropolitain	1 000 000	1 000 000		500 000	100,0%	100,0%	500 000	100,0%	500 000	100,0%	350 000	70,0%	350 000	70,0%	0	0,0%	0	0,0%		
UN : campus Saint Nazaire : Regroupement ESR - études	3 000 000	1 000 000		2 000 000	100,0%	100,0%	2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	1 000 000	50,0%	1 000 000	50,0%	0	0,0%	0	0,0%		
UN : IUT La Roche sur Yon : extension département génie biologique	2 000 000	500 000		31 985 000	65,3%	41,8%	29 767 917	60,7%	31 985 000	65,3%	20 498 761	68,9%	20 498 761	68,9%	0	0,0%	5 439 175	28,8%		
ES1 TOTAL Attractivité des campus	112 694 000	49 019 000	26 473 000	8 628 000	100,0%	83,6%	3 575 000	83,6%	8 628 000	100,0%	8 628 000	100,0%	8 628 000	100,0%	8 628 000	100,0%	6 253 000	72,5%	72,5%	
ES2 Vie étudiante	Angers - Construction d'un RU dans le centre ville	3 500 000	875 000		875 000	100,0%	100,0%	875 000	100,0%	875 000	100,0%	875 000	100,0%	875 000	100,0%	500 000	57,1%	57,1%		
	Angers - Réhabilitation de la résidence universitaire « Couffon Pavot »	7 546 000	2 400 000		2 400 000	100,0%	100,0%	2 400 000	100,0%	2 400 000	100,0%	2 400 000	100,0%	3 773 000	100,0%	3 773 000	100,0%	100,0%		
	Nantes - Réhabilitation de la cafétéria de Lettres (Projet Nouveau Terre)	1 000 000	1 000 000		300 000	30,0%	30,0%	300 000	100,0%	300 000	30,0%	0	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%		
	Nantes - Réhabilitation du restaurant universitaire « Le Rubis »	2 930 000	1 980 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	1 980 000	100,0%	1 980 000	100,0%	100,0%		
	UA : Extension de La Passerelle (espace vie étudiante et Terre des sciences)	3 000 000	2 000 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	0	0,0%	
	ES2 TOTAL Vie étudiante	17 976 000	4 275 000	8 628 000	3 575 000	83,6%	83,6%	3 575 000	100,0%	8 628 000	100,0%	8 628 000	100,0%	8 628 000	100,0%	8 628 000	100,0%	6 253 000	72,5%	72,5%
	ES3 Numérique	Aménagement BU pour data center mutualisé	1 000 000	500 000		-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	500 000	100,0%	500 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		Volet numérique UBL	9 610 000	5 000 000		4 800 000	96,0%	42,5%	4 799 851	96,0%	4 800 000	96,0%	2 124 448	44,3%	2 535 000	100,0%	2 535 000	100,0%	1 627 880	64,2%
		Volet numérique MIT Atlantique	1 150 000	380 000		325 000	83,3%	76,8%	299 439	76,8%	325 000	83,3%	299 439	100,0%	380 000	100,0%	380 000	100,0%	348 000	91,6%
		ES3 TOTAL Numérique	11 760 000	5 380 000	3 415 000	5 125 000	95,1%	47,5%	5 099 290	94,6%	5 125 000	95,1%	2 423 887	47,5%	3 415 000	100,0%	2 915 000	85,4%	1 975 680	67,8%
SOUS TOTAL Enseignement supérieur													34 691 000	90,1%	30 409 286	79,0%	13 668 055	44,9%	35,5%	
R1 Biologie-Santé		ONIRIS Institut vétérinaire de recherche pré clinique - volet équipements	1 000 000	300 000		-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	300 000	100,0%	300 000	100,0%	300 000	100,0%	100,0%
		ONIRIS soutien doctoral	384 000	192 000		192 000	100,0%	100,0%	192 000	100,0%	192 000	100,0%	192 000	100,0%	192 000	100,0%	104 982	54,7%	54,7%	
		Plateforme CMA	1 500 000	300 000		300 000	100,0%	90,0%	270 000	90,0%	300 000	100,0%	270 000	90,0%	412 000	100,0%	90 000	21,8%	21,8%	
		TRANSLAT ANGERS Équipements IRIS 2 et animalerie	500 000	250 000		620 000	95,4%	74,2%	482 000	77,7%	620 000	95,4%	482 000	77,7%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%	
		TRANSLAT ANGERS Renforcement du SCA HU	250 000	150 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%	
	TRANSLAT ANGERS Vasculaire, métabolisme et nutrition (PACEM)	930 000	250 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%		
	TRANSLAT ANGERS Vasculaire, métabolisme et nutrition (PREMM dont zebra fis h)	650 000	225 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%		
	TRANSLAT ANGERS Vectorisation et nanomédecines (MINT)	270 000	202 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%		
	TRANSLAT NANTES Animalerie RSZ UTE RS-UN	1 000 000	400 000		1 347 665	96,3%	95,6%	1 287 899	90,7%	1 347 665	96,3%	1 287 899	95,6%	599 000	100,0%	599 000	100,0%	403 000	67,3%	
	TRANSLAT NANTES Bio-imagerie et exploration fonctionnelle	1 700 000	800 000		1 347 665	96,3%	95,6%	1 287 899	90,7%	1 347 665	96,3%	1 287 899	95,6%	599 000	100,0%	599 000	100,0%	403 000	67,3%	
TRANSLAT NANTES Ciblage à haut débit	690 000	117 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%			
TRANSLAT NANTES Journées d'équipements mutualisés	610 000	200 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%			
UN : Campus HU - volet pré-clinique - études	2 000 000	750 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%			
UN : Campus HU - volet recherche - études	4 000 000	1 200 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	1 200 000	100,0%	1 200 000	100,0%	640 634	53,4%		
XEMSZ	750 000	284 000		2 459 665	96,8%	87,8%	2 231 899	90,7%	2 459 665	96,8%	2 231 899	90,7%	2 459 665	96,8%	2 459 665	100,0%	2 000 688	56,1%		
R1 TOTAL Biologie - Santé	16 234 000	2 542 000	4 356 000	2 459 665	96,8%	87,8%	2 231 899	90,7%	2 459 665	96,8%	2 231 899	90,7%	2 459 665	96,8%	2 459 665	100,0%	2 000 688	56,1%	45,9%	
R2 Alimentation-Végétal	A GROCAMFUS : soutien doctoral	576 000	288 000		240 000	83,3%	80,0%	192 000	80,0%	240 000	83,3%	192 000	80,0%	609 600	84,1%	33 600	5,5%	4,6%		
	NPA : Phénotic - Pôle Ingénierie végétale sur le phénotypage - volet équipements	4 000 000	725 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%		
	NPA : Phénotic - Pôle Ingénierie végétale sur le phénotypage - volet immobilier	2 000 000	450 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%		
	ONIRIS - volet immobilier - Centre intégré dédié à l'innovation alimentaire et à la sécurité des aliments	5 000 000	1 000 000		1 000 000	100,0%	100,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	344 973	34,5%	
	TRADER - Approche durable de la transformation des agro-ressources	4 000 000	1 025 000		-	0,0%	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	1 025 000	100,0%	1 025 000	100,0%	453 327	44,2%	
	R2 TOTAL Alimentation-Végétal	15 576 000	1 288 000	3 488 000	1 240 000	96,3%	96,1%	1 192 000	96,1%	1 240 000	96,3%	1 192 000	96,1%	2 874 600	82,4%	2 874 600	82,4%	975 900	33,9%	28,0%

VOLET / OBJECTIFS	OPERATIONS				ÉTAT				RÉGION								
	Montant total (en €) V' avantant n°1	État V' avantant n°1	Région V' avantant n°1	PROGRAMMÉ	ENGAGÉ	MANDATÉ	PROGRAMMÉ	ENGAGÉ	MANDATÉ	PROGRAMMÉ	ENGAGÉ	MANDATÉ	RÉGION				
													Programmé cumulé au 31/12/2019	Engagé cumulé au 31/12/2019	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / crédits inscrits	% / eng
R3	1 553 000	353 000	1 200 000	216 000	61,2%	216 000	61,2%	216 000	61,2%	192 625	89,2%	54,6%	825 049	68,8%	621 150	75,3%	51,9%
R3	1 553 000	353 000	1 200 000	216 000	61,2%	216 000	61,2%	192 625	89,2%	54,6%	825 049	68,8%	825 049	68,8%	621 150	75,3%	51,9%
	3 800 000	1 035 000	807 000	1 035 000	100,0%	1 035 000	100,0%	931 500	90,0%	90,0%	807 000	100,0%	807 000	100,0%	807 000	100,0%	100,0%
	990 000	250 000	144 000	162 000	64,8%	162 000	64,8%	159 835	98,0%	63,5%	144 000	100,0%	144 000	100,0%	26 186	18,2%	18,2%
	120 000	60 000	60 000	60 000	100,0%	60 000	100,0%	60 000	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	360 000	100 000	100 000	100 000	100,0%	100 000	100,0%	90 000	90,0%	90,0%	44 000	75,9%	44 000	75,9%	43 188	98,2%	74,5%
	585 000	100 000	151 000	100 000	100,0%	100 000	100,0%	100 000	100,0%	100,0%	151 000	100,0%	151 000	100,0%	94 000	62,3%	62,3%
	4 000 000		1 500 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	102 563	6,8%	6,8%
	2 000 000		600 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%	600 000	100,0%	600 000	100,0%	360 000	60,0%	60,0%
	1 500 000		675 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%	525 000	77,8%	525 000	77,8%	441 000	84,0%	65,3%
	3 500 000		900 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%	750 000	83,3%	750 000	83,3%	360 000	48,0%	48,0%
	1 940 000		700 000		85,7%	600 000	85,7%	600 000	90,0%	77,1%	540 000	90,0%	540 000	90,0%	40 000	12,5%	12,5%
	1 000 000		375 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%	375 000	100,0%	375 000	100,0%	353 792	94,3%	94,3%
	8 000 000		2 000 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%	2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	73 482	3,7%	3,7%
R14	27 795 000	3 145 000	6 630 000	2 807 000	89,3%	2 807 000	89,3%	2 630 335	93,7%	83,6%	6 466 000	97,5%	6 466 000	97,5%	2 341 222	36,2%	35,9%
	700 000	300 000		137 000	30,4%	137 000	30,4%	125 000	89,8%	27,3%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	300 000	150 000															0,0%
	2 300 000	320 000	875 000	320 000	100,0%	320 000	100,0%	288 000	90,0%	90,0%	875 000	100,0%	875 000	100,0%	875 000	100,0%	100,0%
	1 075 000		181 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%	181 000	100,0%	181 000	100,0%	156 500	86,5%	86,5%
	1 550 000		510 000		100,0%	510 000	100,0%	479 000	93,9%	93,9%	510 000	100,0%	510 000	100,0%		0,0%	0,0%
	150 000		90 000		100,0%	90 000	100,0%	90 000	100,0%	100,0%	90 000	100,0%	90 000	100,0%		0,0%	0,0%
R15	6 075 000	1 370 000	1 056 000	1 057 000	77,2%	1 057 000	77,2%	990 000	92,7%	71,5%	1 056 000	100,0%	1 056 000	100,0%	1 031 500	97,7%	97,7%
	1 050 000	240 000	375 000	170 000	70,8%	170 000	70,8%	170 000	100,0%	70,8%	375 000	100,0%	375 000	100,0%	312 000	83,2%	83,2%
	200 000	50 000	56 000	50 000	100,0%	50 000	100,0%	50 000	100,0%	100,0%	56 000	100,0%	56 000	100,0%	56 000	100,0%	100,0%
	2 014 000	850 000	226 000	650 000	76,5%	650 000	76,5%	620 000	95,4%	72,9%	180 000	79,6%	180 000	79,6%	74 000	41,1%	32,7%
	1 000 000		188 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	3 000 000		1 125 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	4 000 000		1 200 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	4 000 000		800 000		58,8%	470 000	58,8%	270 000	57,4%	33,8%	350 000	43,8%	350 000	43,8%		0,0%	0,0%
	2 660 000	390 000	603 000	250 000	64,1%	250 000	64,1%	250 000	40,0%	25,6%	431 000	71,5%	431 000	71,5%	93 000	21,6%	15,4%
	80 000	16 000	140 000	16 000	100,0%	16 000	100,0%	16 000	100,0%	100,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
	680 000	400 000	390 000	285 000	66,3%	285 000	66,3%	238 500	90,0%	59,6%	389 020	99,7%	389 020	99,7%	167 620	43,1%	43,0%
	779 000		348 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%	346 406	99,5%	346 406	99,5%	26 440	7,5%	7,5%
	100 000		50 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%	50 000	100,0%	50 000	100,0%	49 890	99,8%	99,8%
R16	20 258 000	2 746 000	5 501 000	1 871 000	68,1%	1 871 000	68,1%	1 464 500	78,3%	53,3%	2 917 426	53,0%	2 917 426	53,0%	904 302	31,0%	16,4%
R17	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	100,0%	6 000 000	100,0%	6 000 000	100,0%	100,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
R17	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	100,0%	6 000 000	100,0%	6 000 000	100,0%	100,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%
R8	3 600 000		600 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%		0,0%					
R8	3 600 000		600 000		0,0%		0,0%		0,0%	0,0%		0,0%					
R9	6 440 000	2 415 000	2 415 000	2 014 170	83,4%	2 014 170	83,4%	2 014 170	100,0%	83,4%	2 415 000	100,0%	2 415 000	100,0%	2 415 000	100,0%	100,0%
R9	6 440 000	2 415 000	2 415 000	2 014 170	83,4%	2 014 170	83,4%	2 014 170	100,0%	83,4%	2 415 000	100,0%	2 415 000	100,0%	2 415 000	100,0%	100,0%
SOUS TOTAL Recherche Innovation	103 531 000	19 859 000	25 246 000	17 664 835	89,0%	17 664 835	89,0%	16 705 529	94,6%	84,1%	20 669 075	81,9%	20 669 075	81,9%	10 749 756	52,0%	42,6%
TOTAL Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	78 543 000	63 762 000	58 349 835	74,3%	56 107 042	71,4%	43 203 177	77,0%	55,0%	55 360 075	86,9%	51 078 361	80,1%	24 417 811	47,8%	38,3%
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE																	
TEE1	30 980 000	15 480 000	15 500 000	12 900 000	83,3%	12 419 908	80,2%	6 120 342	49,3%	39,5%	12 670 562	81,7%	12 670 562	81,7%	9 659 425	76,2%	62,3%
TEE1	30 980 000	15 480 000	15 500 000	12 900 000	83,3%	12 419 908	80,2%	6 120 342	49,3%	39,5%	12 670 562	81,7%	12 670 562	81,7%	9 659 425	76,2%	62,3%
TEE2	8 400 000	7 200 000	1 200 000	6 000 000	83,3%	5 412 842	75,2%	2 629 899	48,6%	36,5%	1 200 000	100,0%	1 200 000	100,0%	377 757	31,5%	31,5%
TEE2	8 400 000	7 200 000	1 200 000	6 000 000	83,3%	5 412 842	75,2%	2 629 899	48,6%	36,5%	1 200 000	100,0%	1 200 000	100,0%	377 757	31,5%	31,5%
TOTAL économie circulaire et économie ressources	8 400 000	7 200 000	1 200 000	6 000 000	83,3%	5 412 842	75,2%	2 629 899	48,6%	36,5%	1 200 000	100,0%	1 200 000	100,0%	377 757	31,5%	31,5%

VOLET / OBJECTIFS	OPERATIONS			Montant total (en €) V. avenant n°1	État V. avenant n°1	Région V. avenant n°1	ÉTAT				RÉGION							
							PROGRAMME		ENGAGÉ		PROGRAMME		ENGAGÉ					
							Programme cumulé au 31/12/2019	%	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / eng inscrits	Programme cumulé au 31/12/2019	%	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / eng inscrits				
				200 000	200 000		88 838	44,4%	69 241	34,6%	6 000 000	100,0%	6 000 000	100,0%	3 754 624	62,6%		
				100 000	100 000		0	0,0%	0	0,0%								
				9 700 000	3 700 000		1 615 855	43,7%	1 537 497	95,2%	41,6%							
				10 000 000	4 000 000	6 000 000	1 704 693	42,6%	1 606 738	94,3%	40,2%	6 000 000	100,0%	6 000 000	100,0%	3 754 624	62,6%	
				19 320 000	6 320 000	13 000 000	6 212 800	98,3%	4 483 801	72,3%	71,1%	12 553 819	96,6%	12 553 819	96,6%	8 451 903	67,3%	65,0%
				100 000	100 000		100 000	100,0%	100 000	100,0%	100,0%	12 553 819	96,6%	12 553 819	96,6%	8 451 903	67,3%	65,0%
				19 420 000	6 420 000	13 000 000	6 312 800	98,3%	4 593 801	72,8%	71,6%	12 553 819	96,6%	12 553 819	96,6%	8 451 903	67,3%	65,0%
				61 700 000	35 200 000	26 500 000	29 770 023	84,6%	20 738 634	69,7%	58,9%	25 701 824	97,0%	14 734 845	55,6%	5 816 413	39,5%	21,9%
				61 700 000	35 200 000	26 500 000	29 770 023	84,6%	20 738 634	69,7%	58,9%	25 701 824	97,0%	14 734 845	55,6%	5 816 413	39,5%	21,9%
				270 000	270 000		226 000	83,7%	216 210	99,5%	80,1%							
				17 940 000	3 240 000	14 700 000	2 665 787	82,3%	1 675 707	62,9%	51,7%	12 346 330	84,0%	12 346 330	84,0%	10 804 977	87,5%	73,8%
				1 000 000	1 000 000		826 603	82,7%	718 207	86,9%	71,8%							
				19 210 000	4 510 000	14 700 000	3 709 600	82,3%	2 610 124	70,4%	57,9%	12 346 330	84,0%	12 346 330	84,0%	10 804 977	87,5%	73,8%
				149 710 000	72 810 000	76 900 000	61 989 640	85,1%	38 299 537	64,6%	52,6%	70 472 535	91,6%	59 505 556	77,4%	38 865 099	65,3%	50,5%
				850 000	425 000	425 000	281 713	66,3%	260 713	92,5%	61,3%	425 000	100,0%	425 000	100,0%	425 000	100,0%	100,0%
				850 000	425 000	425 000	281 713	66,3%	260 713	92,5%	61,3%	425 000	100,0%	425 000	100,0%	425 000	100,0%	100,0%
				200 000	100 000	100 000	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
				200 000	100 000	100 000	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
				100 000	50 000	50 000	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
				500 000	250 000	250 000	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
				76 000	38 000	38 000	38 000	100,0%	38 000	100,0%	100,0%	38 000	100,0%	38 000	100,0%	38 000	100,0%	100,0%
				1 428 000	713 000	713 000	319 713	44,8%	298 713	93,4%	41,9%	463 000	64,9%	463 000	64,9%	463 000	64,9%	64,9%
				5 760 000	2 880 000	2 880 000	2 400 000	83,3%	2 400 000	100,0%	83,3%	2 400 000	83,3%	2 400 000	83,3%	2 400 000	100,0%	83,3%
				300 000	150 000	150 000	150 000	100,0%	150 000	100,0%	100,0%	138 000	92,0%	138 000	92,0%	101 800	73,8%	67,8%
				6 060 000	3 030 000	3 030 000	2 550 000	84,2%	2 550 000	100,0%	100,0%	2 538 000	83,8%	2 538 000	83,8%	2 501 800	98,6%	82,6%
				1 500 000	600 000	600 000	575 000	95,8%	575 000	100,0%	95,8%	783 249	87,0%	783 249	100,0%	783 249	100,0%	87,0%
				2 400 000	300 000	2 100 000	175 000	58,3%	175 000	100,0%	58,3%	1 488 760	70,9%	1 488 760	70,9%	1 488 760	100,0%	70,9%
				3 900 000	900 000	3 000 000	750 000	83,3%	750 000	100,0%	83,3%	2 272 009	75,7%	2 272 009	75,7%	2 272 009	100,0%	75,7%
				2 670 000	1 620 000	1 050 000	1 390 200	85,8%	1 308 000	94,1%	80,7%	789 500	75,2%	789 500	75,2%	714 800	90,5%	68,1%
				5 790 000	2 880 000	2 880 000	1 190 109	41,3%	1 100 359	92,5%	38,2%	2 658 997	91,4%	2 650 278	91,1%	1 527 526	57,6%	52,5%
				2 740 000	1 370 000	1 370 000	1 370 000	100,0%	1 370 000	100,0%	100,0%	1 370 000	100,0%	1 370 000	100,0%	1 037 433	75,7%	75,7%
				11 200 000	5 870 000	5 330 000	3 950 309	67,3%	3 778 359	95,6%	64,4%	4 818 497	90,4%	4 899 778	90,2%	3 279 759	68,2%	61,6%
				21 160 000	9 800 000	11 360 000	7 250 309	74,0%	7 078 359	97,6%	72,2%	9 628 506	84,8%	9 619 787	84,7%	8 053 568	83,7%	70,9%
				3 000 000	3 000 000	3 000 000	-	0,0%	-	0,0%	0,0%	2 480 000	82,7%	2 167 949	72,3%	1 499 449	69,2%	50,0%
				6 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	100,0%	1 585 456	52,8%	42,7%	2 000 000	66,7%	2 000 000	66,7%	1 000 000	50,0%	33,3%
				9 000 000	3 000 000	6 000 000	3 000 000	100,0%	1 695 456	52,8%	42,7%	4 480 000	74,7%	4 167 949	69,5%	2 499 449	60,0%	41,7%
					2 127 000		1 032 023	100,0%	1 032 023	100,0%	85,4%	5 170 256		5 170 256		3 604 782	69,7%	
					1 092 000		1 092 000					2 102 521		2 102 521		1 386 023	65,0%	
					1 936 000		1 887 884	97,5%	1 012 384	53,6%	52,3%	1 137 294		1 137 294		592 087	52,1%	
				50 800 000	2 281 000		1 981 315	86,9%	692 512	30,4%	30,4%	3 700 000		3 700 000		3 364 014	90,9%	38,7%
					1 589 000		840 800	52,9%	538 936	64,1%	33,9%	335 416		335 416		323 041	96,3%	
					1 775 000		1 775 000	100,0%	791 252	44,6%	44,6%	1 111 242		1 111 242		519 172	46,7%	
					2 519 000		1 549 747	61,5%	1 032 508	66,6%	41,0%	4 420 059		4 420 059		3 408 468	82,4%	
					1 081 000		516 400	47,8%	481 301	93,2%	44,5%	1 657 246		1 657 246		912 103	55,0%	
				50 800 000	14 400 000	36 400 000	11 710 169	81,3%	11 709 769	81,3%	61,5%	19 634 034	53,9%	19 632 034	53,2%	14 089 690	72,8%	38,7%

VOLET / OBJECTIFS	OPERATIONS	Montant total (en €) V. avantant n°1	État V. avantant n°1	Région V. avantant n°1	ÉTAT				RÉGION									
					PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ					
					Programmé cumulé au 31/12/2019	%	Engagé cumulé au 31/12/2019	%	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / eng	% / crédits inscrits	Programmé cumulé au 31/12/2019	%	Engagé cumulé au 31/12/2019	%	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / eng	% / crédits inscrits
TER1	Contrat de solidarité Xynthia	9 000 000	2 500 000	6 500 000	2 415 700	96,6%	2 415 700	96,6%	940 962	39,0%	37,6%	6 500 000	100,0%	6 285 500	96,7%	2 372 496	37,7%	36,5%
	Soutien aux territoires ruraux et péri-urbains	1 300 000	500 000	800 000	500 000	100,0%	500 000	100,0%	500 000	100,0%	100,0%	400 000	50,0%	400 000	50,0%	271 095	67,8%	33,9%
	Meslay Grez	1 000 000	500 000	500 000	481 020	96,2%	481 020	96,2%	426 222	88,6%	85,2%	266 202	53,2%	266 202	53,2%	129 658	48,7%	25,9%
	Territoires concernés par l'Aéroport du Grand Ouest	7 200 000	2 400 000	4 800 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
TER1	TOTAL Soutien territoires ruraux et péri-urbains	78 300 000	23 300 000	55 000 000	18 106 889	77,7%	16 691 945	71,6%	9 750 249	58,4%	41,8%	31 280 236	56,9%	30 471 685	55,4%	19 362 389	63,5%	35,2%
TER3	Lieu de fabrication et de création pour le spectacle vivant	3 000 000	900 000	900 000	900 000	100,0%	900 000	100,0%	45 000	5,0%	5,0%	818 000	90,9%	818 000	90,9%	0	0,0%	0,0%
	École supérieure des Beaux-Arts de Nantes	34 500 000	4 000 000	3 500 000	4 000 000	100,0%	4 000 000	100,0%	3 200 000	80,0%	80,0%	3 500 000	100,0%	3 500 000	100,0%	3 500 000	100,0%	100,0%
	Grand Blottereau : crédits d'études contractualisés	5 300 000	530 000	2 120 000	530 000	100,0%	530 000	100,0%	530 000	100,0%	100,0%	2 120 000	100,0%	2 120 000	100,0%	2 120 000	100,0%	100,0%
	Grand Blottereau : études et travaux susceptibles de démarrer en 2017	24 700 000	2 470 000	360 000	2 470 000	100,0%	2 470 000	100,0%	2 272 975	92,0%	92,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	0,0%
	Rénovation Onyx - Saint Herblain	2 300 000	360 000	360 000	360 000	100,0%	360 000	100,0%	118 893	33,0%	33,0%	360 000	100,0%	360 000	100,0%	118 877	33,0%	33,0%
	Soutien au CREPS des Pays de la Loire	37 000 000	5 500 000	26 000 000	5 500 000	100,0%	5 500 000	100,0%	415 550	7,6%	7,6%	26 000 000	100,0%	26 000 000	100,0%	8 188 379	31,5%	31,5%
TER3	TOTAL Renforcement des métropoles	106 800 000	13 760 000	32 880 000	13 760 000	100,0%	13 760 000	100,0%	6 582 418	47,8%	47,8%	32 798 000	99,8%	32 798 000	99,8%	13 927 256	42,5%	42,4%
TOTAL TERRITORIAL		1 326 254 934	37 060 000	87 880 000	31 866 889	86,0%	30 451 945	82,2%	16 332 667	53,6%	44,1%	64 078 236	72,9%	63 269 685	72,0%	33 289 645	52,6%	37,9%
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020		1 326 254 934	474 615 950	432 600 182	355 095 823	74,8%	344 628 902	72,6%	199 240 100	57,8%	42,0%	378 817 693	87,6%	359 998 499	83,2%	227 652 683	63,2%	52,6%

OBJECTIFS	MAQUETTE CPER (en €) V avenant n°1	ETAT	Région	Départements	Agglomérations	Opérateurs publics	Autres EPCI/communes/Entreprises privées	FEDER	TOTAL général
MO1 Transport ferroviaire	503 383 934	136 268 813	159 672 870	21 026 005	25 089 635	41 439 964	20 005 308	3 452 330	406 954 926
MO2 Infrastructures routières	163 214 000	42 654 594	1 300 000	503 250	6 357 500	-	1 357 000	-	52 172 344
MO3 Développement du Grand Port Maritime	56 300 000	12 246 620	15 089 240	8 046 620	1 515 654	3 975 399	-	-	40 873 533
Total Mobilité	722 897 934	191 170 027	176 062 110	29 575 875	32 962 789	45 415 363	21 362 308	3 452 330	500 000 802
ES1 Attractivité des campus	112 694 000	29 767 917	18 866 286	0	13 118 645	686 438	-	0	62 439 286
ES2 Vie étudiante	17 976 000	3 575 000	8 628 000	-	1 027 000	3 198 000	-	-	16 428 000
ES3 Numérique	11 760 000	5 099 290	2 915 000	-	2 674 472	-	-	-	10 688 762
<i>Sous-total Enseignement supérieur</i>	<i>142 430 000</i>	<i>38 442 207</i>	<i>30 409 286</i>	<i>0</i>	<i>16 820 117</i>	<i>3 884 438</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>89 556 048</i>
R11 Biologie – Santé	16 234 000	2 459 665	3 565 000	-	3 375 000	500 000	-	754 219	10 653 884
R12 Alimentation-Végétal	15 576 000	1 240 000	2 874 600	-	2 575 000	907 634	-	1 436 948	9 034 182
R13 Lettres, Langue Science Humaine et sociale	1 553 000	216 000	825 049	-	-	-	-	-	1 041 049
R14 Science des matériaux – Mécanique et ingénierie	27 795 000	2 807 000	6 466 000	400 000	2 705 151	957 848	-	1 233 481	14 569 480
R15 STIC-Maths	6 075 000	1 057 000	1 056 000	-	1 266 000	700 000	-	1 095 000	5 174 000
R16 Mer-Environnement-Ville et territoires	20 258 000	1 871 000	2 917 426	-	1 924 000	378 233	-	310 224	7 400 883
R17 Planétologie	6 000 000	6 000 000	-	-	-	-	-	-	6 000 000
R18 Ingénierie de projets	3 600 000	-	550 000	-	-	1 200 000	-	1 152 854	2 902 854
R19 Innovation et Transfert	6 440 000	2 014 170	2 415 000	-	-	-	-	1 610 000	6 039 170
<i>Sous-total Recherche innovation</i>	<i>103 531 000</i>	<i>17 664 835</i>	<i>20 669 075</i>	<i>400 000</i>	<i>11 845 151</i>	<i>4 643 715</i>	<i>-</i>	<i>7 592 726</i>	<i>62 815 502</i>
Total ESRI	245 961 000	56 107 042	51 078 361	400 000	28 665 268	8 528 153	-	7 592 726	152 371 550
TEE1 Énergie et changement climatique	30 980 000	12 419 908	12 670 562	-	-	-	-	-	25 090 470
TEE2 Économie circulaire et économie de ressources	8 400 000	5 412 842	1 200 000	-	-	-	-	-	6 612 842
TEE3 Prévention des risques naturels	10 000 000	1 704 693	6 000 000	-	-	-	-	-	7 704 693
TEE4 Reconquête de la biodiversité	19 420 000	6 312 800	12 553 819	-	-	-	-	-	18 866 619
TEE5 Préservation des ressources en eau	61 700 000	29 770 023	14 734 845	-	-	-	-	-	44 504 868
TEE6 Projets territoriaux de développement intégré	19 210 000	3 709 600	12 346 330	-	-	-	-	-	16 055 930
Total TEE	149 710 000	59 329 867	59 505 556	-	-	-	-	-	118 835 423
NU1 Système d'information géographique	850 000	281 713	425 000	-	-	-	-	-	706 713
NU2 Gouvernance	500 000	0	0	-	-	-	-	-	0
NU3 Infrastructures	76 000	38 000	38 000	-	-	-	-	-	76 000
Total Numérique	1 426 000	319 713	463 000	-	-	-	-	-	782 713
EM1 Observation	6 060 000	2 550 000	2 538 000	-	-	-	-	-	5 088 000
EM2 Service public régional de l'innovation (SPRO)	3 900 000	750 000	2 272 009	-	-	-	-	-	3 022 009
EM3 Parcours professionnels	11 200 000	3 950 309	4 809 778	-	-	-	-	-	8 760 087
Total Emploi	21 160 000	7 250 309	9 619 787	-	-	-	-	-	16 870 096
TER1 Soutien territoires ruraux et péri-urbains	78 300 000	16 691 945	30 471 685	-	-	-	-	-	47 163 630
TER3 Renforcement des métropoles	106 800 000	13 760 000	32 798 000	3 000 000	37 200 000	37 200 000	0	9 756 355	96 514 355
Total Territorial	185 100 000	30 451 945	63 269 685	3 000 000	37 200 000	37 200 000	0	9 756 355	143 677 955
TOTAL GENERAL CPER 2015-2020	1 326 254 934	344 628 902	359 998 499	32 975 875	98 828 057	53 943 516	31 118 663	11 045 056	932 538 569

ANNEXE 3

État d'avancement des conventions complémentaires hors CPER (engagements comptables) au 31 décembre 2019

Thématiques / Opérations	Date signature convention / avenants	Coût total estimatif (en €)	État	Région	Engagements État (AE) (*)					Engagements Région (*)									
					2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019					
					€	€	€	€	€	€	€	€	€	€					
CROUS - CNOUS	22/05/15	5 430 000	5 430 000	5 430 000	-	-	-	-	-	-	2 930 000	2 500 000	-	-	-	5 430 000	100,0%		
	Avenant n°1																	09/09/16	0,0%
Cité universitaire Fresche Blanc (études)		1 042 718		1 042 718							180 000	862 718				1 042 718	100,0%		
Cité universitaire Heinex		4 387 282		4 387 282							2 750 000	1 637 282				4 387 282	100,0%		
PATRIMOINE	16/07/15	18 466 000	8 156 400	5 325 700	512 736	119 186	1 969 658	1 722 083	1 423 541	5 747 204	1 920 000	0	3 405 700	-	-	5 325 700	100,0%		
	Avenant n°1																	26/11/15	70,5%
	Avenant n°2																	09/05/17	
Fontevraud : cuisines, mur gouttereau Abbatiale, la Madeleine		4 800 000		2 880 000	138 236	119 186	689 988	800 853	668 541	2 416 804	1 920 000	-	-	-	-	1 920 000	100,0%		
Saumur : remparts, château, temple protestant, Arcilliers, hôtel de ville, visitation		6 345 000		2 348 000	0	0	520 000	350 000	200 000	1 070 000	0	0	1 808 500	-	-	1 808 500	100,0%		
Guérande : Collégiale, remparts, porte St Michel		2 500 000		1 000 000	77 000	0	232 000	0	289 000	598 000	0	0	500 000	-	-	500 000	100,0%		
Les Sables d'Olonne : Église Notre-Dame de Bon Port		2 161 000		864 400	297 500	0	261 670	305 230	-	864 400	0	0	432 200	-	-	432 200	100,0%		
La Chapelle Launay : Abbaye de Blanche-Couronne		2 660 000		1 064 000	0	0	266 000	266 000	266 000	798 000	0	0	665 000	-	-	665 000	100,0%		
SANTÉ	23/10/15	33 553 600	17 025 600	16 528 000	6 908 017	3 011 290	2 165 539	2 775 517	1 605 494	16 465 857	3 616 507	3 423 347	2 652 123	1 756 723	3 882 916	15 331 616	92,8%		
Observatoire de la santé		3 926 700	1 976 700	1 950 000	390 304	573 457	461 755	435 616	90 276	1 951 408	325 000	335 000	291 500	291 500	295 500	1 538 500	78,9%		
ORS		3 296 700	1 646 700	1 650 000	335 304	518 457	408 755	380 616	5 568	1 646 700	275 000	285 000	256 500	256 500	260 500	1 333 500	80,8%		
EPIC-PL Registre des cancers		630 000	330 000	300 000	55 000	55 000	55 000	55 000	84 708	304 708	50 000	50 000	35 000	35 000	35 000	205 000	68,3%		
Prévention et promotion de la santé		17 926 900	12 348 900	5 578 000	6 517 713	2 035 915	1 041 149	1 679 591	1 074 532	12 348 900	1 049 151	1 150 429	1 029 611	1 057 611	879 916	5 166 718	92,6%		
IREPS		8 110 900	6 348 900	1 762 000	1 306 314	1 247 314	1 041 149	1 679 591	1 074 532	6 348 900	354 071	354 141	348 761	348 761	348 984	1 754 718	99,6%		
Autres actions de prévention		7 200 000	6 000 000	1 200 000	5 211 399	788 601	-	-	-	6 000 000	189 080	290 288	230 850	308 850	180 832	1 200 000	100,0%		
Gérontopôle		2 616 000		2 616 000	-	-	-	-	-	-	506 000	506 000	450 000	400 000	350 000	2 212 000	84,6%		
Aménagement du territoire algérien en santé		11 700 000	2 700 000	9 000 000	0	401 918	662 635	660 310	440 686	2 165 549	2 242 356	1 937 918	1 331 012	407 612	2 707 500	8 626 398	95,8%		
Maisons de santé		11 100 000	2 100 000	9 000 000	0	386 918	635 086	660 310	419 686	2 100 000	2 242 356	1 937 918	1 331 012	407 612	2 707 500	8 626 398	95,8%		
Évaluation d'impact sur la santé		600 000	600 000	600 000	0	15 000	29 549	0	21 000	65 549	-	-	-	-	-	-	0,0%		
TOTAL		57 449 600	25 182 000	27 283 700	7 420 753	3 130 476	4 135 197	4 497 600	3 029 035	22 213 061	8 466 507	5 923 347	6 057 823	1 756 723	3 882 916	26 087 316	95,6%		

(*) Les montants engagés par l'État et Région au-delà des montants inscrits dans les conventions sont créés dans le tableau à hauteur de l'enveloppe contractualisée

CREDITS CONTRACTUALISÉS HORS CPER

VOLET	OPERATIONS	Montant total (en €)	ETAT	Région	ÉTAT (*)				RÉGION (*)								
					PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		
					Programmé cumulé au 31/12/2019	%	Engagé cumulé au 31/12/2019	%	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / eng	Programmé cumulé au 31/12/2019	%	Engagé cumulé au 31/12/2019	%	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / eng	
TERRITORIAL	NPRU – Projets d'intérêt régional	30 000 000	30 000 000		30 000 000	100,0%	1 817 089	6,1%	599 933	33,0%							
Usine du futur	PIA – Appel à projets expérimental	20 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	100,0%	10 000 000	100,0%				10 000 000	100,0%	9 965 178	99,7%	9 965 178	100,0%
TOTAL	Crédits contractualisés hors CPER	50 000 000	40 000 000	10 000 000	40 000 000	100,0%	11 817 089	29,5%	599 933			10 000 000	100,0%	9 965 178	99,7%	9 965 178	100,0%

CREDITS VALORISÉS CPER 2015-2020

VOLET	OPERATIONS	Montant total (en €)	ETAT	Région	ÉTAT				RÉGION								
					PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		
					Programmé cumulé au 31/12/2019	%	Engagé cumulé au 31/12/2019	%	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / eng	Programmé cumulé au 31/12/2019	%	Engagé cumulé au 31/12/2019	%	Mandaté cumulé au 31/12/2019	% / eng	
ESRI	PIA – projets innovants en matière d'enseignement supérieur et de recherche (opérateurs dans le champ du MESRI) - Sources : SGI	154 800 000	154 800 000		154 800 000	100,0%	154 800 000	100,0%	154 800 000	100,0%							
	Plan CAMPUS	30 000 000	30 000 000		30 000 000	100,0%	30 000 000	100,0%	30 000 000	100,0%							
TOTAL ESRI		184 800 000	184 800 000		184 800 000	100,0%	184 800 000	100,0%	184 800 000	100,0%							
NUMERIQUE	PIA – FSN – Infrastructures numériques régionales	790 900 000	220 000 000	118 800 000	220 000 000	100,0%	146 000 000		31 000 000	21,2%		118 800 000	100,0%	72 751 958		38 987 101	53,6%
	PIA – FSN – Infrastructures de téléphonie mobile	8 060 000	4 200 000	2 688 000	4 200 000	48,8%	2 050 000	48,8%				2 688 000	100,0%	451 955	16,8%	152 283	33,7%
TOTAL NUMERIQUE		798 960 000	224 200 000	121 488 000	224 200 000	99,0%	148 050 000		31 000 000			121 488 000	100,0%	73 203 913		39 139 384	53,5%
TERRITORIAL	NPRU – Projets d'intérêt national		289 274 521		289 274 521	100,0%	10 643 523	3,7%	1 069 591	10,0%							
	PIA – appel à projets « ville de demain » - Ecoquité Nantes Saint Nazaire		17 110 000		17 110 000	100,0%	17 110 000	100,0%									
TOTAL TERRITORIAL			306 384 521		306 384 521	100,0%	27 753 523	9,1%	1 069 591								
Usine du futur	PIA – plan usine du futur (prêts opérés par Bpi France) / plan régional usine du futur	120 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	100,0%	60 000 000	100,0%				41 146 104	68,6%	45 659 134	76,1%	32 820 027	71,9%
TOTAL Usine du futur		120 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	100,0%	60 000 000	100,0%				41 146 104	68,6%	45 659 134	76,1%	32 820 027	71,9%
TOTAL	Crédits valorisés CPER 2015-2020	1 120 870 000	775 384 521	181 488 000	773 234 521	99,1%	420 603 523		233 979 591			162 634 104	89,6%	118 863 047		71 959 411	60,5%

(*) Les montants programmés et engagés par l'Etat et Région au-delà des montants inscrits dans le CPER sont écrités automatiquement à hauteur de ces derniers afin que les taux d'engagements ne dépassent pas 100 %

SUIVI PAR VOLET			
Volet	Date de signature des conventions d'application	Comités de suivi CPER	Date des réunions 2019
Mobilité	4 décembre 2015	Comité technique mobilité multimodale	27 novembre 2019
Enseignement supérieur recherche	4 décembre 2015, signature de 3 conventions (Loire-Atlantique / Vendée, Maine et Loire et Mayenne / Sarthe)	3 comités territoriaux des financeurs du volet ESR	- 12/03/2019 : Mayenne - Sarthe - 13/03/2019 : Loire-Atlantique- Vendée - 15/03/2019 : Maine et Loire
	21 novembre 2018 : avenants aux conventions 49 et 53/72	8 comités de suivi opérationnel (COS): 7 sur les thématiques de recherche, 1 sur le volet numérique dans les établissements d'enseignement supérieur	5 COS Recherche en 2019 : - 1er avril (matin): Santé (RI1), - 1er avril (après-midi) : Agroalimentaire (RI2) - 4 avril : STIC / Maths (RI5) - 15 avril : Mer / Environnement (RI6) - 23 avril : Matériaux (RI4)
Transition écologique et énergétique	Pas de convention spécifique	Comité technique	
Numérique	Pas de convention spécifique	Commission régionale de stratégie numérique (CRSN) Comités techniques réunis régulièrement avec les départements	19 septembre 2019 (CRSN)
Innovation, filières	Partenariat régional d'innovation (PIA déconcentré) : - convention Etat Bpi (décembre 2014) - convention Région Bpi (avril 2015) - cahier des charges Etat – Région – Bpi (mai 2015)	Comité régional de suivi du PIA Réunions Région – BPI – DIRECCTE	Plusieurs réunions Région-BPI-DIRECCTE
Emploi, formation	Pas de convention spécifique	Suivi via les Conseils d'administration pour le CARIF OREF	4 conseils d'administration en 2019
Territorial	Conventions ou appels à projets par territoire	Réunions par territoire de projet	Plusieurs réunions par territoire de projet

PRÉFECTURE DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
8, rue de Chateaubriand - Téléphone 02 40 08 64 84 - Télécopie 02 40 47 66 66
adresse postale : 6, quai Ceineray BP 33515 - 44035 Nantes cedex 1
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire>

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE
44966 Nantes cedex 9
Téléphone 02 28 20 50 00 - Télécopie 02 28 20 50 05
<http://www.paysdelaloire.fr>

ISSN 1967-0958